

AFFAIRE DU JEUNE SAÏD CHETOUANE

Cinq personnes écrouées

P. 4

CRÉSUS

QUOTIDIEN

Le Cnapeste maintient sa grève des 12 et 13 avril

Education : La fin de la trêve !

P. 2

www.cresus.dz

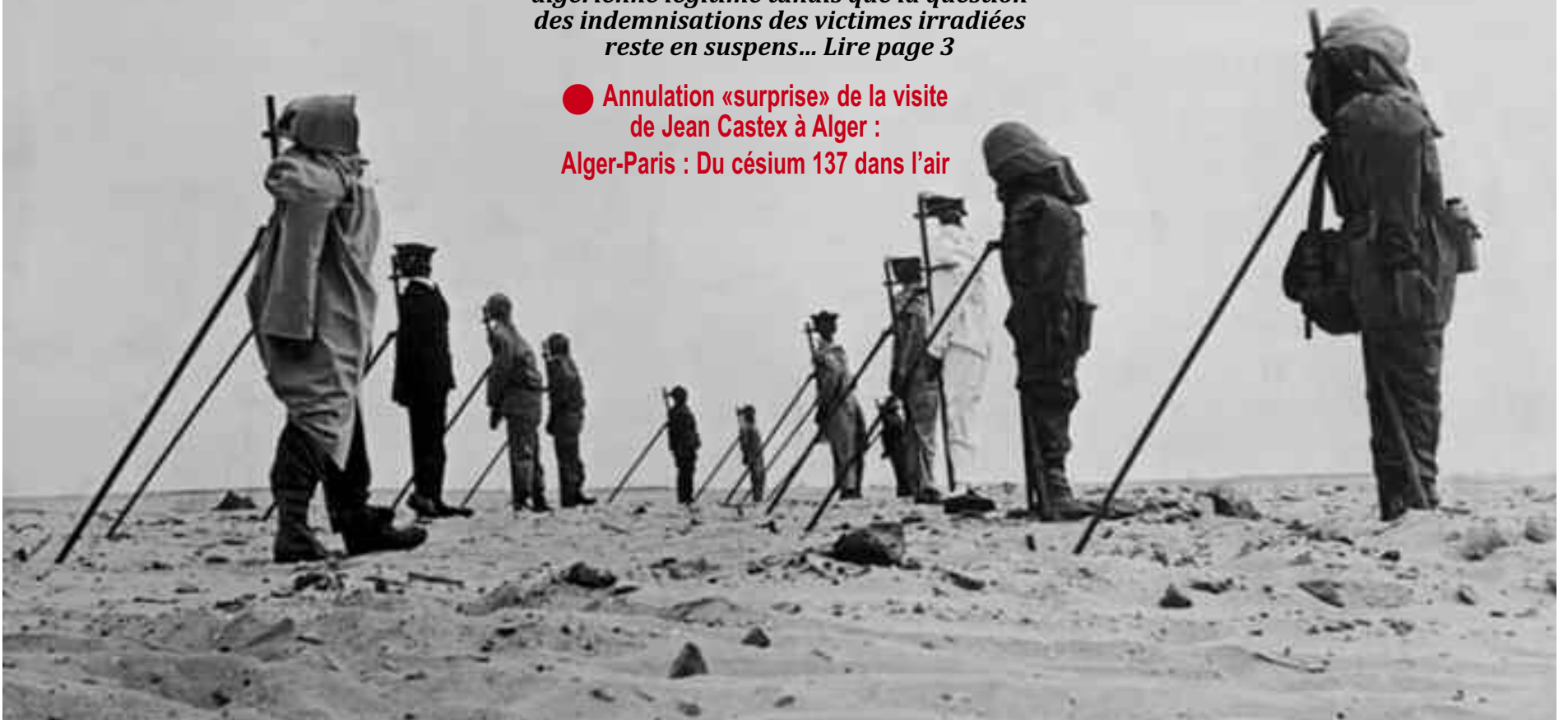
In medio stat virtus

DÉCONTAMINATION DES SITES IRRADIÉS PAR LES ESSAIS NUCLÉAIRES

Chanegriha bouscule la France

Il faudra probablement attendre la réaction du Président Emmanuel Macron à cette sollicitation algérienne légitime tandis que la question des indemnisations des victimes irradiées reste en suspens... Lire page 3

● Annulation «surprise» de la visite de Jean Castex à Alger :
Alger-Paris : Du césium 137 dans l'air



Victimes du terrorisme
99,63% des dossiers traités

P. 5

Ligue des champions
d'Afrique

**Le CRB qualifié
aux quarts de finale**

P. 16



RETRAITE PROPORTIONNELLE OU SANS CONDITION D'ÂGE

Le nîet du Gouvernement

PAGE 4



CRÉSUS
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Samedi 10 avril 2021 ■ 7^{ème} année n°611 ■ Prix 20 DA ■ Étranger 1 euro

LE CNAPESTE MAINTIENT SA GRÈVE DES 12 ET 13 AVRIL Education : La fin de la trêve !

Ce n'est certainement pas le moment pour renouer avec les grèves. Mais, voilà que le secteur de l'éducation replonge dans l'instabilité à six semaines des examens de fin de cycle, puisque l'épreuve de 5e est fixée pour le 2 juin. Celles du BEM et du BAC débiteront respectivement le 15 et le 20 du même mois.



Devant ce qui semble être un dialogue de sourds entre le ministre de tutelle, Mohamed Oudjaout et les partenaires sociaux, un syndicat du secteur annonce une grève de deux jours en guise d'« avertissement » et d'« alerte ». Le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapeste), observera lundi 12 et mardi 13 avril une grève nationale. Structuré dans les trois cycles, primaire, moyen et secondaire, le débrayage du Cnapeste fera sûrement tache d'huile et paralysera une bonne partie des établissements scolaires du pays. Et bien que l'annonce soit faite il y a déjà une semaine, à l'issue d'un conseil national extraordinaire du syndicat, le ministère de l'Éducation ne semble pas y prêter une grande attention, ni inquiété tant que ça. Aucune réaction n'est venue de Mohamed Oudjaout pour

tenter de ramener à la raison son partenaire social, ne serait-ce que pour une réunion protocolaire de conciliation. Le bras de fer est engagé. Avec le retour aux grèves dans les écoles, sonne la fin de la trêve qui aura duré deux ans en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et des premières marches du Mouvement populaire du 19 février 2019. Et paradoxalement, ce sont les mêmes revendications en suspens depuis des années qui reviennent. A croire que rien n'a été fait durant l'exercice scolaire 2019/2020 et celui en cours 2020/2021. Le Cnapeste remet sur la table une vieille revendication qui concerne le pouvoir d'achat des enseignants. Lequel connaît une «érosion sans précédent», affirme-t-il, ce qui exige « une revalorisation des salaires et une révision à la hausse du point indiciaire », pour que l'enseignant puisse se consacrer uniquement à sa mission pédago-

gique. Pour Messaoud Boudiba, porte-parole du syndicat, « les travailleurs du secteur ne peuvent plus patienter, en particulier l'enseignant qui touche le fond ». Dans sa plateforme de revendications longue de dix-huit points, le syndicat qui appelle à la grève insiste aussi sur l'accès au logement qui reste « une extrême priorité ». L'enseignant, selon le Cnapeste, est victime de son salaire (Entre 30 000 et 40 000 DA) qui, d'un côté ne lui donne pas droit à la formule de logement social et de l'autre, ne lui permet pas de contracter un crédit bancaire pour les autres formules. La régularisation de la situation des personnels occupant des postes en voie de disparition, ayant achevé leur formation après le 3 juin 2012, la promotion aux grades d'enseignant principal et d'enseignant formateur, l'ouverture des postes budgétaires et le recrutement des diplômés des Ecoles normales

supérieures (ENS), sont autant de doléances relancées par le Cnapeste. Le syndicat insiste en outre sur de vieux dossiers qui constituent le cheval de bataille des syndicats du secteur et de la Confédération des syndicats algériens (CSA), en l'occurrence « la retraite, les libertés syndicales et la médecine du travail ». Le Cnapeste appelle, enfin, à la nécessité d'« accélérer la mise en place d'une stratégie de travail claire pour la réforme du système éducatif et des programmes scolaires ». Ce qu'il y a lieu de relever, en tout cas, c'est que devant cette « alerte » qui menace la stabilité du secteur et le programme de scolarisation des élèves, le ministre Mohamed Oudjaout, est jusque-là, resté de marbre. Il est à se demander à quel moment va-t-il intervenir ? Le pourrissement ne peut pas être loin ...

A.Moussi

IL A REÇU JEUDI DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Tebboune poursuit ses consultations

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu, jeudi au siège de la Présidence de la République des représentants de la société civile, dans le cadre des concertations initiées avec les représentants de la société civile, indique un communiqué de la Présidence de la République.

«Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu ce jour au siège de la Présidence de la République, des représentants de la société civile», lit-on dans le communiqué qui cite respectivement, les représentants d'associations d'intérêt public, que sont M. Abderrahmane Hamzaoui, Commandant général des Scouts musulmans algériens (SMA) et M. Hocine Khellid, président de l'Association algérienne d'alphabétisation «Iqraâ». Le président a reçu également les représentants d'associations de personnes aux besoins spécifiques que sont M. Haïdar Boulebnane, président de l'Union nationale des handicapés algériens et M. Mohamed Allal, président de la Fédération nationale des sourds-muets algériens ainsi que les représentants d'associations de protection du consommateur, à savoir M. Mustapha Zebdi, président de l'Association algérienne de protection et d'orientation du consommateur et de son environnement (Apoce) et Mahfoud Harzelli, président de l'Union nationale de protection du consommateur (UNPC), Secrétaire général de l'Union arabe de protection du consommateur et membre de l'organisation internationale et du bureau africain de protection du consommateur. Ces rencontres, auxquelles a assisté le Conseiller auprès du Président de la République chargé du Mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane, «s'inscrivent dans le cadre des concertations initiées par le Président de la République avec les représentants de la société civile», conclut la même source.

APS

IL OPTERA POUR DES ALLIANCES AVEC LES PARTISANS DE LA VOIE CONSTITUTIONNELLE

El Bina « prêt » pour les législatives du 12 juin

Le président du Mouvement El-Bina, Abdelkader Bengrina, s'est déclaré, hier, depuis Ksar-el-Boukhari au sud de Médéa, «ouvert à toute alliance avec les forces politiques partisans de la voie constitutionnelle». S'exprimant à l'occasion d'un meeting populaire, organisé au complexe sportif de la ville de Ksar-el-Boukhari, Bengrina a réitéré son appel pour la mise en place d'une alliance regroupant les partis politiques qui militent en faveur de la «solution constitutionnelle», afin de faire «aboutir» les efforts d'édification de l'Algérie nouvelle à laquelle aspire le peuple algérien. Bengrina a affirmé, au cours de ce meeting, que son mouvement appréhende avec «sérénité et confiance» la prochaine échéance électorale, soulignant que le parti est «prêt» pour cet événement et compte réaliser un «bon score». «Nous avons réuni toutes les conditions de participation à ces élections et la liste définitive des candidatures sera validée, au plus tard, samedi, par le conseil de la Choura du Mouvement», a précisé Bengrina, assurant que le Mouvement El-bina se prépare à «rentrer en force» à ces élections. Insistant sur «l'impératif de consolider le front



interne», Bengrina a appelé à appuyer les institutions de la République et «faire barrage à tout ce qui peut entraver leur bon fonctionnement ou attenter à leur souveraineté et stabilité». Le président du Mouvement El-Bina a dénoncé, par ailleurs, les «lobbies» qui tentent selon lui d'exercer

un «chantage» sur le pays et le «déstabiliser», affirmant que ces tentatives «seront mises en échec, grâce à «notre attachement à l'unité de notre pays, sa souveraineté et aux valeurs de la société algérienne».

R. N/APS

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com
Fax : 021 65 77 85

REDACTEUR EN CHEF
SAID MEKLA

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz

Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger

Tirage :
4000 exemplaires

Publicité :
ANEP 01, rue pasteur, Alger

Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43

Fax. : 021 73 95 59

ANNULATION «SURPRISE» DE LA VISITE DE JEAN CASTEX À ALGER

Alger-Paris : du césium 137 dans l'air

Alger attendait Jean Castex, le Premier ministre français et c'est le général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées françaises qui débarque aux Tagarins, siège du ministère de la Défense où l'attendait, avec un nuage radioactif, le commandement de l'Armée nationale populaire décidé à crever l'abcès des 17 bombes atomiques.



Prévue de longue date, la visite de Castex qui devait animer, ce dimanche, avec son interlocuteur algérien, la réunion du comité intergouvernemental (CIHN-français) de haut niveau (CIHN) qui ne s'était pas réuni depuis 2017 !, a finalement été « annulée », jeudi, et reportée sine die, soit à une date non encore fixée. Si les autorités algériennes ont passé sous silence cette déprogrammation « à la dernière minute », au Palais Matignon, siège du gouvernement français, on se fonde en explications pour le moins confuses et brinquebalantes. Le communiqué rendu public, jeudi, par les services du PM français, avance le « contexte sanitaire » en guise de motif à report. « L'épidémie du Covid-19 ne permettant pas, selon Matignon, à ces délégations (française et algérienne) de se retrouver dans des conditions pleinement satisfaisantes », d'où le « report à une date ultérieure, lorsque le contexte sanitaire sera plus favor-

able ». Largement commentée par les médias hexagonaux, la nouvelle de l'annulation a surpris, surtout par son côté abrupt et intempes-tif. En plus du « contexte sanitaire », la presse française, citant des « sources concordantes françaises et algériennes », évoque des raisons...« diplomatiques ». « Le format de la délégation (de Castex) réduite à trois ou quatre membres du gouvernement a été jugé insuffisant par les autorités hôtes, ce qui a précipité cette annulation tardive », aurait ainsi indiqué une source française proche du dossier. La « source algérienne », citée par la presse française, « confirme » la thèse du « sous-format » diplomatique. « La visite a été réduite à une seule journée et la délégation à quatre ministres. C'est un sous-format alors qu'il y avait beaucoup de dossiers bilatéraux à

étudier », citation rapportée de la « source algérienne ». Pour rappel, le « format CIHN » de négociation de haut niveau est institué dans le cadre de la « Déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre l'Algérie et la France », signée le 20 décembre 2012, à Alger, par les présidents Bouteflika et Hollande. En amont du cadre CIHN, des « groupes de travail mixtes » sectoriels et thématiques avançaient, techniquement, sur le terrain des négociations protéiformes. Mais depuis le 7 décembre 2017, date de la clôture, à Paris, de la 4e CIHN, le compteur demeure bloqué à ce jour. La 5e session, prévue une année après, en 2018, n'aura jamais lieu. Entre-temps, l'irruption d'un Hirak populaire s'inscrivant manifestement dans une démarche réfractaire au maintien des rapports de sujétion néo-colonialiste a changé la donne de La Déclaration d'Alger, dite aussi le « pacte de Tlemcen » qui scella l'alliance stratégique entre le régime Bouteflika et la France. Exit le « partenariat économique et politique d'excellence », le leitmotiv des années sonnantes et rébuchantes du « pacte Bouteflika/Hollande/Macron », l'heure aujourd'hui est à la reconfiguration des relations bilatérales. Interrogé, dimanche 4 avril dernier, sur la visite de Castex à Alger (rencontre président / presse nationale), le président Tebboune a affirmé qu'il ne faudrait pas s'attendre à un quelconque « miracle », que ce soit achoppant de la réunion du Comité mixte algéro-français. « Pour nous, c'est une rencontre ordinaire. Il n'y aura pas de miracle. Cette rencontre se tient dans le cadre des réunions périodiques (entre les deux pays) conformément aux accords (et agenda bilatéraux) ... ». La réponse, expéditive, du président Tebboune a-t-elle « refroidi » la partie française au point de l'amener à dégraisser l'étoffe de sa délégation ministérielle et à

écourter la visite programmée de Castex ? Tout porte à le penser. Reçu, jeudi, au ministère de la Défense nationale, le chef d'état-major des armées françaises a été accueilli, non pas avec un confetti de césium 137 mais avec le ton incisif, sinon offensif, du Haut Commandement de l'ANP qui a fait étalage de la « problématique des négociations, au sein du Groupe algéro-français », au sujet notamment des « anciens sites d'essais nucléaires et des autres essais au Sahara algérien ». En plus de défendre ses « plates bandes » sub-sahariennes sur lequel empiète royalement l'armée française, le patron de l'armée algérienne, le général de corps d'armée Saïd Chanegriha présente, officiellement, et au nom de l'institution militaire, une demande d'assistance technique pour la décontamination des sites des essais nucléaires et chimiques. « Nous attendons votre soutien, dit Chanegriha, lors de la 17e session du Groupe mixte algéro-français, prévue en mai 2021, pour la prise en charge définitive des opérations de réhabilitation des sites de Reggane et In Ekker, ainsi que votre assistance pour nous fournir les cartes topographiques permettant la localisation des zones d'enfouissement, non découvertes à ce jour, des déchets contaminés, radioactifs ou chimiques ». De naguère sujettes aux « éléments », le ciel fortement instable des relations algéro-françaises voit traverser, désormais, des « nuages radioactifs », dont les particules de césium 137 reviennent comme boomerang écumer l'air - jusqu'aux confins de France et de Navarre. Sur ce dossier brûlant des essais nucléaires et chimiques, le ton nouveau utilisé par le Haut Commandement de l'armée tranche avec ses prédécesseurs. Il a valeur de « préalable » sans lequel le processus de négociation bilatérale ne saurait aboutir.

M. Aziri

DÉCONTAMINATION DES SITES IRRADIÉS PAR LES ESSAIS NUCLÉAIRES

Chanegriha bouscule la France

Le général de Corps d'Armée Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a adressé un message clair et pressant à l'endroit de son homologue français François Lecointre, chef d'état-major des Armées françaises qu'il a reçu jeudi au siège du MDN. Il s'agit d'une demande de soutien concernant la réhabilitation des sites contaminés par les essais nucléaires français durant la colonisation. Il faudra probablement attendre la réaction du Président Emmanuel Macron à cette sollicitation algérienne légitime tandis que la question des indemnités des victimes irradiées reste en suspens...

Les questions d'intérêt commun concernant la coopération militaire, notamment dans la lutte contre le terrorisme ont été abordées sereinement par les deux parties.

ANTITERRORISME

« Cette rencontre a constitué une occasion pour les deux parties afin de discuter de l'état de la coopération militaire entre les deux pays et échanger les analyses et points de vue sur les questions d'intérêt commun. » Le général de Corps d'Armée Saïd Chanegriha rappelant les efforts immenses consentis par l'ANP pour sécuriser les frontières du pays et empêcher toutes activités terroristes sur le sol algérien. « L'Algérie considère que la stabilité et la sécurité de son voisinage sont directement liées à sa sécurité. Pour cela, d'énormes efforts sont consentis par mon pays à travers l'adaptation des dispositifs

militaires tout au long des frontières, en vue de concrétiser la stabilité dans les pays de l'espace méditerranéen. » Le rôle de l'Algérie en tant que pivot régional dans la riposte à la menace terroriste a aussi été appréhendé en mettant en exergue la coordination des forces armées des différents pays du champ à travers le Cemoc, le Comité d'état-major opérationnel conjoint dont le siège se trouve à Tamanrasset.

DOSSIER RADIOACTIF

Mais, le général Saïd Chanegriha ne s'est pas contenté de cet ordre du jour consacré à la sécurité régionale. Il a manifestement surpris son interlocuteur en l'interpellant au sujet des sites du Grand Sud algérien pollués par les essais nucléaires français durant la colonisation. L'énoncé de Chanegriha signifiant que la question n'était visiblement pas prévue dans les échanges du jour : « Je tiens à évoquer la problématique des négociations, au sein du Groupe algéro-français, au sujet des anciens sites d'essais nucléaires et des autres essais au Sahara algérien. » Effet de surprise qui renseigne sur la détermination de l'Algérie à défendre ses droits plus de soixante ans après ces crimes contre les populations et contre l'environnement. « Nous attendons votre soutien, lors de la 17e session du groupe mixte algéro-français, prévue en mai 2021, pour la prise en charge définitive des opérations de réhabilitation des sites de Reggane et In Ekker » a expliqué le chef de l'ANP en réclamant « les cartes topographiques permettant la localisation des

zones d'enfouissement, non découvertes à ce jour, des déchets contaminés, radioactifs ou chimiques. » Formule courtoise mais demande ferme propre à la culture militaire en laissant toutefois la prérogative aux politiques pour une réponse puisqu'aucune réaction n'a été rapportée par l'APS du côté du chef des Armées françaises. Il faudra probablement attendre la réponse du Président français Emmanuel Macron à son homologue Abdelmadjid Tebboune qui a déclaré il y a quelques jours, à l'occasion d'un point de presse, qu'il n'y aura aucun renoncement de la part de l'Algérie en ce qui concerne le contentieux mémoriel. Le dépôt d'une gerbe de fleurs au Mémorial des Martyrs au Maqam El Chahid à Alger par la délégation militaire française ne suffira pas. Alger attend un geste fort quant à ce dossier des essais nucléaires tandis que jeudi, le quotidien français Libération publiait un entretien avec le directeur de l'Observatoire des armements en France. Il s'agit de Patrice Bouveret, co-auteur, avec Jean-Marie Collin, de « Sous le sable, la radioactivité ! Déchets des essais nucléaires français en Algérie », qui plaide « pour le rapatriement et le traitement en France des déchets radioactifs provenant des essais nucléaires effectués par l'ancienne force coloniale dans le Sud algérien dans les années 1960. » Le responsable français précisant que « ce n'est pas un problème technique, mais un problème de volonté politique. » Il appartient donc à la France d'assumer enfin ses responsabilités.

Nordine Mzala

INDEMNISATION DES VICTIMES ALGÉRIENNES DES ESSAIS NUCLÉAIRES

L'Ican interpelle le gouvernement français

L'Organisation non gouvernementale Ican a interpellé le gouvernement français pour « s'engager à faciliter les modalités d'indemnisation des victimes algériennes des essais nucléaires » menés par la France coloniale dans le Sud algérien et la remise à l'Algérie de « la liste complète des emplacements où ont été enfouis les déchets nucléaires ». « L'assistance aux victimes et la remise en état de l'environnement doit être une

priorité et pour cela, nous recommandons que l'Etat français s'engage sur quatre priorités », a exigé l'Ican (International campaign to abolish nuclear weapons) dans un document dont l'APS a obtenu une copie. Il s'agit, selon l'Ican, lauréate du prix Nobel de la paix en 2017, de « faciliter, pour les populations algériennes, le dépôt des dossiers de demandes d'indemnisation et notamment l'accès aux archives médicales détenues par le service

des archives médicales hospitalières des Armées, de remettre aux autorités algériennes la liste complète des emplacements où ont été enfouis les déchets avec leur localisation précise (latitude et longitude), un descriptif des matériels enterrés ». Il est question aussi, selon l'Ican, de « publier les données relatives aux zones contaminées par des scories et laves radioactives, étudier avec les autorités algériennes les modalités d'un nettoyage

de ces zones et de remettre aux autorités algériennes les plans des installations souterraines du CEA (Commissariat de l'énergie atomique) sous la base militaire de Reggane plateau. « Notre campagne attend un engagement fort en faveur des victimes et de la remise en état de l'environnement, notamment suite à nos révélations sur la politique volontaire d'enfouissement de ces déchets », a noté l'Ican.

RETRAITE PROPORTIONNELLE OU SANS CONDITION D'ÂGE

Le gouvernement dit niet

En raison du déficit abyssal des recettes de la Caisse nationale de retraite (CNR) qui a atteint ces dernières années 690 milliards de dinars, le gouvernement refuse de réinstaurer la retraite proportionnelle ou sans condition d'âge tel qu'exprimé par de nombreux syndicats.

L'Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, El Hachemi Djaâboub, qui était interrogé à ce sujet lors de son passage devant les membres au Conseil de la Nation jeudi dernier, a catégoriquement rejeté cette option. «En cette conjoncture économique actuelle du pays, j'écarte le recours à la retraite proportionnelle et à la retraite sans condition d'âge qui a été créée en 1997, comme dispositif exceptionnel conjoncturel, en vue de faire face aux répercussions du plan d'ajustement structurel imposé par le Fonds monétaire international (FMI)», a indiqué le ministre. «Le déficit de la CNR devra s'élever, courant 2021, à près de 690 milliards de dinars» a-t-il ajouté avant de rappeler que la CNR est confrontée à ce déficit depuis 2013, relevant que les dépenses nationales de cette Caisse se sont élevées à 1 293 milliards de dinars en 2019, contre des recettes estimées à 709 milliards de dinars, soit un déficit financier de 584 milliards de dinars. Selon le même responsable, les recettes de cette Caisse en 2020, se sont élevées à 762 milliards de dinars, contre des dépenses estimées à 1 402 milliards de dinars à l'effet de couvrir les pensions et allocations de retraite directes et indirectes à 3,3 millions de bénéficiaires, révélant que le déficit au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 640 milliards de dinars et devra atteindre, courant 2021, près de 690 milliards de dinars. Evoquant les opérations de redressement de la situation de la CNR, Djaâboub a précisé qu'il a été procédé, en premier, à l'utilisation des réserves de cette Caisse estimées à 58 milliards de dinars en vue de combler le déficit financier entre les deux années 2013 et 2014, en sus de l'octroi par la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas) et la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) d'un soutien financier entre 2014 et 2017, sous forme de crédits. La CNR a également bénéficié en 2018, d'un soutien exceptionnel à partir du budget de l'Etat, estimé à 500 milliards de dinars, ainsi que de crédits sans



intérêts octroyés par le Fonds national d'investissement (FNI), d'un montant estimé à 620 milliards de dinars en 2019 et de 680 milliards de dinars en 2020, a fait savoir le ministre.

LA CNR N'EST PAS EN MESURE DE CORRIGER LE DÉFICIT

En dépit de toutes les mesures prises, poursuit Djaâboub, «la CNR n'a pas été en mesure de corriger le déficit structurel dont elle pâtit, dû essentiellement à la hausse du nombre de bénéficiaires de la retraite, notamment ces dernières années, contre une stabilité ou une contraction du nombre des cotisants», faisant état du recensement de 2,2 cotisants contre un seul retraité, alors que l'équilibre budgétaire requiert 5 cotisants pour un seul retraité. Le ministre explique également que la situation démographique de l'Algérie «ne permet pas d'atteindre le taux escompté pour réaliser cet équilibre en la conjoncture

socio-économique qui a été accentuée par la propagation du virus du Covid-19, en sus de l'aggravation du phénomène du nonversement des cotisations à la sécurité sociale», ce qui requiert, a-t-il ajouté, «de revoir les mécanismes et les modalités de recouvrement et les mesures coercitives y afférentes». Concernant la retraite des catégories qui exercent dans des conditions difficiles, Djaâboub a indiqué que les dispositions de l'article 7 de la loi sur la retraite «sont claires», faisant état de la création d'une commission technique au niveau de la tutelle pour définir la liste de ces postes. Il a rappelé que son secteur a élaboré la nomenclature algérienne des métiers/emplois, répartie sur 16 secteurs et comporte 86 domaines, 416 fiches de métiers/emplois et 5 479 dénominations, estimant que la finalisation de cette nomenclature permettra aux experts d'élaborer la liste des métiers très difficiles. Pour ce qui est de la possibilité d'introduire un budget

spécial à partir du Trésor public pour effacer le déficit financier de la Caisse, le ministre a souligné que l'Etat «n'a pas tardé à aider la Caisse à travers son intervention durant plusieurs années en vue de sa stabilité financière», se disant convaincu que le développement du système national de la sécurité sociale et le système des retraites «ne seront possibles qu'à travers une économie nationale forte». En réponse à une question sur la possibilité de permettre aux personnes aux besoins spécifiques de bénéficier de la retraite proportionnelle sans condition d'âge, Djaâboub a indiqué que cette préoccupation demeure «substantielle et nous allons l'examiner pour protéger cette catégorie». Pour le ministre, il n'y a aucun «empêchement» pour traiter ce sujet qui nécessite «des statistiques sur la situation financière du nombre de cette catégorie actuellement et à l'avenir et sur celle de la CNR».

R. N.

AFFAIRE DU JEUNE SAÏD CHETOUANE Cinq personnes écrouées

Le procureur général près la cour d'Alger, Sid Ahmed Mourad, a révélé jeudi dernier lors de sa deuxième conférence de presse sur l'affaire du jeune Saïd Chetouane que l'enquête ouverte a permis l'arrestation de cinq personnes qui l'accompagnaient lors de l'enregistrement de la vidéo et tous ceux qui ont participé à cette opération à des fins politiques. Parmi les personnes arrêtées figurent Mohamed Tadjadit, Debaghi Soheib, Riahi Malik, Khimoud Nourredine et Debaghi Ahmed Tarik tandis que Sadek Louail est en état de fuite, membre du Mouvement Rachad. Le procureur a indiqué que l'enquête a révélé plusieurs crimes commis par ces personnes, à savoir la possession et la consommation de drogue, création de lieu de débauche et d'autres crimes liés à la prostitution. Le Procureur général a présenté les résultats des investigations ayant été ordonnées sur la vidéo dans laquelle paraissait le jeune mineur CH.M âgé de 15 ans. Les investigations ont permis de retenir plusieurs crimes à l'encontre des individus arrêtés, d'autant plus que les analyses effectuées sur eux ont prouvé

qu'«ils sont des consommateurs de drogues, comme le confirment des compte-rendus de laboratoire joints à leurs dossiers», a fait savoir le Procureur général. Ainsi, poursuit M. Sid Ahmed Mourad, les analyses de sang effectuées sur le mineur CH.M «prouvent elles aussi qu'il est un consommateur de drogues, comme le confirme un rapport médical joint à son dossier judiciaire». M. Mourad affirme qu'après que les services judiciaires sont parvenus à «localiser» le lieu où ce mineur se trouvait, et sa présentation devant le procureur de la République, l'enfant a été présenté devant le juge des mineurs qui a ordonné, «à titre de mesure préventive préliminaire de le remettre à sa mère». Pour le Procureur général, cette «mesure conservatoire» décidée par le juge des mineurs a décelé chez cette mère «une difficulté à assumer la prise en charge de cet enfant, d'autant plus que le jour suivant, il s'est déplacé avec des adultes, lesquels feront l'objet de mesures spéciales devant le juge des mineurs». Le procureur général a estimé que l'enfant demeure «une victime», d'où il convient de le protéger par tous les

moyens légaux à même de le prendre en charge et de lui assurer les moyens dans un cadre éducatif adéquat.

LIENS AVEC RACHAD

Lors de l'enquête diligentée par les services de sécurité, il en ressort aussi que ce groupe avait des liens très étroits avec des organisations internationales étrangères en collaboration avec le Mouvement non agréé Rachad et qui financent leurs activités. «L'enquête a permis d'accéder à des preuves matérielles irréfutables du lien existant entre Malik Riahi et une organisation étrangère qui défend les victimes maghrébines extradées arbitrairement d'Algérie et enfin avec Amir Boukhors dit Amir DZ». Les cinq hommes ont été placés en détention provisoire après avoir été entendus par un juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed à Alger. Ces personnes ont été arrêtées dimanche et lundi derniers à la suite de la diffusion sur les réseaux sociaux d'une vidéo d'un mineur de 15 ans accusant des policiers d'«attouchements sexuels» après son arrestation lors d'une marche de protestation, samedi dernier à Alger. Ils sont poursuivis pour «association de malfaiteurs», «diffusion de fausses informations de nature

à troubler l'ordre public», «atteinte à la vie privée d'un enfant et son exploitation à des fins contraires à la morale», «incitation à la débauche» et «détention de stupéfiants». Une enquête a été ouverte la semaine dernière par le procureur de la République après la diffusion sur des réseaux sociaux de cette vidéo, dans laquelle Mohamed Tadjadit apparaissait notamment au côté du jeune garçon, traumatisé et en sanglots, à sa sortie samedi soir du commissariat.

Dans une seconde vidéo postée dimanche dernier sur YouTube, l'adolescent raconte avoir été «maltraité» par des policiers qui auraient essayé de le violer. Le procureur général d'Alger, Sid Ahmed Mourad, avait fait savoir lundi dernier, lors d'une conférence de presse, que selon un rapport médical, le mineur n'avait pas subi d'acte contre-nature. «Le seul fait que l'adolescent a rapporté est d'avoir été poussé par-dessous avec une antenne d'un talkie-walkie» par un policier, avait ajouté le procureur général. Une enquête a été ouverte la semaine dernière après la diffusion sur les réseaux sociaux d'une vidéo d'un adolescent accusant des policiers d'«attouchements sexuels».

M.T

VICTIMES DU TERRORISME

99,63% des dossiers traités

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a affirmé jeudi dernier que 99,63% des dossiers des victimes du terrorisme au niveau national ont déjà été traités.

Les pouvoirs publics «travaillent d'arrache-pied pour la prise en charge des catégories sociales parmi les victimes du terrorisme et leurs familles, en vue de leur assurer une vie décente», a indiqué le ministre lors d'une séance plénière au Conseil de la nation, consacrée aux questions orales. «99,63% des dossiers des victimes du terrorisme au niveau national ont été traités, ce qui dénote une prise en charge effective de cette catégorie, notamment par le versement d'indemnités et de redevances légales à ces familles, outre les mesures de prise en charge sociale», a-t-il ajouté. Concernant l'instruction interministérielle du 19 février 2018, laquelle stipule que la pension mensuelle des victimes du terrorisme ne peut être inférieure à une fois et demi le salaire national minimum garanti (SNMG), Beldjoud a souligné que l'application de cette instruction a achoppé «à plusieurs entraves d'ordre technique et financier, ce qui avait nécessité à l'époque la promulgation d'une instruction par Premier ministre à l'effet de remédier à ces entraves. Ces obstacles consistent essen-



tiellement en la définition précise des personnes concernées, d'autant que parmi les victimes du terrorisme figurent également des victimes mineures, des victimes de viols et autres, ce qui a conféré de l'ambiguïté à cette instruction difficile à appli-

quer au regard des disparités des taux d'invalidité et des mesures d'indemnisation à adopter», a encore ajouté le ministre. Plus explicite, il a précisé que le gel de cette instruction vise, en premier lieu, «la préservation du principe d'équité entre citoyens»,

ajoutant qu'elle faisait l'objet de «révision par les parties concernées en vue de définir les solutions techniques et financières pour sa mise en œuvre». Par ailleurs, Beldjoud qui s'exprimait sur les veuves d'invalides devant bénéficier des pensions de leurs maris décédés, quelles que soient les causes du décès, le ministre a indiqué que les textes réglementaires en vigueur étaient «clairs» citant le décret exécutif n° 99-47 de février 1999 relatif à l'indemnisation des personnes physiques victimes de dommages corporels par suite d'actes terroristes ou d'accidents survenus dans le cadre de la lutte anti-terroriste, ainsi qu'à leurs ayants-droit. Le principe d'indemnisation des victimes du terrorisme et des invalides «est le même que celui en vigueur pour les accidents de travail, la pension étant considérée comme une indemnisation d'une personne victime d'un accident par suite d'actes terroristes. Cette dernière n'a plus lieu d'être une fois la victime décédée, et ne saurait être versée à ses héritiers, sauf dans le cas où le décès est causé par l'aggravation du dommage corporel», conclut le ministre.

RÉVISION DU STATUT DE LA MAGISTRATURE ET COMPOSITION DU CSM

Installation de deux commissions

Le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a présidé, jeudi dernier la cérémonie d'installation de deux comités en charge de la révision des lois organiques portant Statut de la magistrature et fixant la composition du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). A cette occasion, Zeghmati a qualifié de lourde la mission confiée aux deux comités, présidés respectivement par le président de Chambre à la cour suprême, Mohamed Laâmour et le président de Chambre au Conseil d'Etat, Abdelaziz Nouiri. Il a expliqué, à ce propos, que la révision de ces deux textes de loi «exige la préservation des grands équilibres de la relation entre les droits et obligations du magistrat et les droits du justiciable dans le cadre d'une justice indépendante et impartiale. Une justice qui tranche dans les délais et qui consacre le principe de légalité et de procès équitable». Soulignant, dans ce sens, l'attachement de tous les pays à traiter cette aspect de manière à contribuer à asseoir les fondements d'un Etat démocratique où toute la protection est assurée au magistrat et au justiciable, le ministre a tenu à saluer les membres des deux comités d'avoir accepté cette lourde mission au regard des implications des lois sur les différents secteurs, de la Justice en particulier. Ces deux textes de loi «s'inscrivent dans le cadre des mécanismes constitutionnels de régulation du rapport entre les trois pouvoirs», a-t-il fait observer. Par ailleurs, le ministre de la Justice s'est félicité de «l'avancée qualitative» concrétisée par l'article 180 de la Constitution qui stipule que le Conseil supérieur de la magistrature garantit «l'indépendance de la jus-



tice», rappelant que ce dernier est présidé, en vertu de la même disposition, par le Président de la République, qui peut charger le Premier président de la Cour suprême d'en assurer la présidence, et que ce dernier est également, dans sa formation disciplinaire. La constitutionnalisation de la composition du CSM à travers une forte présence des magistrats et une représentation de leur syndicat «constitue un plus dans la consolidation de son indépendance au regard de ses prérogatives en termes de gestion de la carrière du magistrat», a encore relevé le ministre. L'article 181 lui confère l'attribution de l'avis conforme aux nominations aux fonctions judiciaires spécifiques par décret présidentiel, a ajouté le ministre. Soulignant qu'il décide également des nominations, des mutations et du déroulement de la carrière des magistrats, il a indiqué qu'il intervient par décision motivée dans la suspension d'un magistrat et dans la sanction disciplinaire. Concernant la révision de la loi organique portant statut de la magistrature, le ministre de la Justice a mis en avant l'importance majeure qu'elle revêt de par le fait qu'elle touche à un aspect intéressant l'ensemble de la société et a trait à l'équilibre de la difficile équation de concilier entre les droits et les obligations du magistrat. Partant, il a mis l'accent sur «l'attachement de la Constitution à la consolidation de l'indépendance du magistrat et à la garantie de ses droits à travers des mécanismes, dont certains forment le point de départ des travaux du Comité en charge de la révision des lois».

QUELQUES TEXTES D'APPLICATION SUR LES 105 PASSÉS AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT

L'élaboration de la loi sanitaire prend du retard



Cette version provisoire d'un avant-projet de loi sanitaire soumise actuellement à concertation en Algérie a été élaborée en 2003 et devrait, après son adoption, abroger et remplacer les dispositions de la loi de février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé. Cette nouvelle mouture prend le nom de loi sanitaire dont l'objet est de fixer les règles générales en matière de santé. Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a affirmé jeudi dernier à Oran que les textes d'application de la loi sanitaire 18/11 sont en cours d'élaboration. «L'élaboration des textes d'application de la loi 18/11 est en cours. Nous veillerons à ce qu'ils soit terminés le plus rapidement possible», a assuré Benbouzid, lors d'une rencontre avec le personnel de santé à l'EHU d'Oran à l'issue d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya. «L'opération a pris du retard», a-t-il reconnu. Le premier responsable a également confié que «le Premier ministre a demandé de faire passer le maximum de textes d'application de cette loi, mais la crise sanitaire de la Covid-19 a freiné les choses», révélant que «sur 105 textes d'application, quelques uns sont passés au conseil du gouvernement et 7 à 9 textes seront passés prochainement». En 2021 les syndicats de la Santé, SNPSSP, SNMGSP, SNML, et SNAPO, réunis le 18 janvier 2021, ont lancé un appel au ministre de la Santé pour l'application de la nouvelle loi sanitai-

re notamment la promulgation des textes d'application relatifs au conseil national de déontologie médicale (CNDM). Cette nouvelle loi sanitaire qui contient 450 articles a été adoptée par l'Assemblée populaire nationale (APN) le 30 avril 2018. Depuis quelques années, les autorités sanitaires essaient de mettre en place une planification sanitaire qui organiserait une répartition équitable des ressources dans le cadre régional et une carte sanitaire qui mettrait en place le découpage en régions sanitaires. L'article 34 de la proposition de loi met en exergue cela en proposant que des programmes de santé régionaux soient destinés à répondre à des besoins spécifiques à une ou plusieurs régions géographiques du pays. Un des aspects novateurs de la loi est la proposition de création de l'agence régionale sanitaire, chargée de la mise en place des programmes suscités. La loi sanitaire fixe des règles, des normes, des limites, énonçant des principes fondamentaux de protection générale de la santé et consacrant le droit à la santé des citoyens. Le nouveau projet de loi réglementera et organisera la prise en charge thérapeutique et les soins à domicile pour maîtriser les coûts des soins et garantir la qualité des prestations sanitaires à travers la réduction la durée des hospitalisations et en privilégiant la chaleur du foyer familial pour les patients atteints de pathologies lourdes et personnes âgées.

CONDOR AFFICHE SES AMBITIONS À L'INTERNATIONAL

Des exportations de 200 millions de dollars/an

En présence d'ambassadeurs et attachés économiques de 22 pays africains représentés en Algérie, le responsable de l'exportation de la société Condor Electronics, spécialisée dans l'industrie électronique et électroménagère, Sami Mohamadi, a affiché à Alger l'ambition de sa compagnie qui consiste en la réalisation d'un chiffre d'affaires annuel à l'export de 200 millions de dollars, à l'horizon 2025.

Intervenant à l'occasion d'une conférence/exposition sous le thème «Promotion des échanges intra-africains», Mohamadi a précisé que Condor a pour objectif d'augmenter à 20% son chiffre d'affaires à l'exportation, par rapport à son chiffre d'affaires global, pour atteindre les 200 millions de dollars d'ici à 2025. Il a souligné que Condor a réalisé 80 millions de dollars d'exportation durant les trois dernières années avec un taux de 87% des expéditions de ses produits vers les pays africains, contre 8% vers l'Europe et 5% vers l'Asie, expliquant que 32% des produits exportés étaient des réfrigérateurs, 22% des produits multimédia (téléphones et tablettes), 20% des lave-linges, 12% des climatiseurs, 11% des téléviseurs, 2% des produits de cuisson et 1% des produits de chauffage. Le responsable de Condor a fait savoir que les investissements cumulés de l'entreprise ont atteint les 400 millions de dollars à fin 2020, pour un chiffre d'affaires de plus de 34,3 milliards de dinars, avec une capacité de production qui avoisine les 3,5 millions d'unités par an.

Pour sa part, le président du conseil d'administration du groupe Condor, Abderrahmane Benhamadi, a encouragé les opérateurs locaux à s'inspirer sur la «modeste» expérience de Condor depuis

2017 pour parvenir à placer les produits électroménagers algériens dans l'ensemble des pays du continent africain et même prendre d'importantes parts de ce marché. Benhamadi a affiché ses ambitions d'exporter ses produits vers tous les pays africains, surtout ceux de l'Afrique de l'Ouest, saluant, à l'occasion, les efforts fournis par le ministère du Commerce pour faciliter l'acte d'exporter qu'il considère comme un projet «audacieux et ambitieux» qui a besoin de l'apport de tous pour être concrétisé.

De son côté, le Directeur général adjoint de Condor, Mohamed Salah Daàs, a estimé que les pays du continent doivent faciliter les échanges commerciaux intra-africains afin d'assurer un développement des pays d'Afrique, précisant que Condor vise dans ses relations avec les pays africains des partenariats gagnants-gagnants basés sur une confiance mutuelle.

LES POSTES FRONTALIERS AVEC LA LIBYE ET LA TUNISIE BIENTÔT OUVERTS

S'exprimant sur ce sujet, le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a exprimé son souhait de voir l'Afrique devenir un «espace commercial par excellence» dans lequel les pays du continent s'échangeront leurs



produits et services en application de la stratégie de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Rezig a évoqué les démarches entreprises par l'Algérie dans ce sens, en procédant à l'ouverture de la majorité des postes frontaliers, affirmant que ceux avec la Libye et la Tunisie seront bientôt ouverts pour constituer des portes, non seulement pour exporter les produits algériens, mais aussi pour permettre aux pays africains d'importer leurs produits de différents coins du globe. Présent à cet évènement, l'ambassadeur de la Côte d'Ivoire en Algérie, Voho Sahi Alphon-

se, a affirmé que son pays ambitionnait d'être un «sérieux atout» pour Condor et pour l'Algérie, de par sa position géographique, faisant de lui la porte de l'Afrique de l'Ouest et une façade sur l'océan Atlantique. Le président de l'Association des exportateurs algériens (Anrxal), Ali Bey Nasri, a déclaré, pour sa part, que les exportateurs algériens ne veulent pas seulement commercer en Afrique mais aussi investir dans ce continent, ambitionnant de porter les volumes d'échanges commerciaux intra-africains de 15% actuellement à 55%. **Hafid Mesbah**

AGENCES BANCAIRES

La BNA lance un nouveau modèle



Pour rapprocher la banque du citoyen, une stratégie d'implantation d'agences de proximité de la Banque nationale d'Algérie (BNA) a été adoptée par la Direction de cet établissement financier, a indiqué à Tizi Ouzou son Président-directeur général (P-DG), Miloud Ferahta. Ferahta qui a procédé à l'inauguration d'une nouvelle agence de la BNA au boulevard Stiti Ali, à l'entrée ouest de la ville, a souligné qu'un «plan stratégique de mise en place d'un certain nombre d'agences de proximité en 2021 et 2022 a été tracé», par son établissement. Il s'agit d'un modèle d'agences qui ne nécessite pas beaucoup d'espace et qui offre un certain nombre de services de base et qui seront implantées à travers les nouveaux centres urbains, avec comme but de «rapprocher la banque du citoyen», a-t-il expliqué. Dans ce sillage, «des demandes ont été adressées aux autorités locales à travers le pays pour mettre à la disposition de la banque des locaux dans les différents programmes de logements réalisés», a souligné Smail Challal, chef de division exploitation au niveau de la BNA. Environ une quarantaine de ces agences de proximité seront ainsi implantées à travers le territoire national dans le cadre du plan stratégique de la BNA qui s'étale jusqu'à 2027 et vise à «intensifier la présence de la banque dans les quatre coins du pays avec l'ouverture de 83 agences», a-t-il précisé. Challal a ajouté que cette stratégie d'intensification de la présence de la banque à travers «l'élargissement du réseau d'exploitation de proximité et d'inclusion financière, s'inscrit en droite ligne de la politique des pouvoirs publics». A ce titre, il a rappelé que la BNA «œuvre à mettre en place des produits modernes et innovants visant à offrir de meilleurs services aux citoyens», indiquant que «plusieurs services seront lancés incessamment, dans le cadre de la mise en place de la finance islamique».

R. E.

POUR UN MONTANT DE 5,16 MILLIARDS DE DINARS L'Angem promet 39 000 micro-crédits sans intérêts

L'Agence nationale de gestion du micro-crédit (Angem) compte accorder cette année un total de 39 000 micro-crédits sans intérêts d'une valeur de 5,16 milliards de dinars, a révélé le Directeur général de l'Agence, Abdelfattah Djebnoun. Intervenant lors d'une journée d'études organisée par l'Institut national d'études de stratégie globale (Inesg) sur le thème «Zones d'ombre-Barrage vert, opportunités d'une stratégie de développement durable de la nouvelle Algérie», Djebnoun a précisé que ces financements s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'action arrêté par l'Angem pour l'accompagnement des besoins des citoyens dans les quatre coins du pays. Il a souligné, dans ce sens, que 26 000 micro-crédits sans intérêts seront dédiés aux habitants des zones d'ombre dont 4 600 en faveur des citoyens des régions situées le long du barrage vert. L'Angem est disposée à octroyer 7 000 micro-crédits pour financer des projets d'une valeur de 1 million de dinars, dont 850 micro-crédits destinés aux régions se situant dans l'axe du barrage vert, a poursuivi le DG de l'agence. L'intervenant a fait savoir que son agence a consacré 6 000 micro-crédits de l'ordre de 250 000 DA au profit des habitants du Sud pour l'achat des matières premières. Et pour assurer la réussite des projets financés par ces micro-crédits, l'Angem a mobilisé 6 antennes pour intervenir dans les régions isolées au niveau du barrage vert, et pris 24 mesures pratiques pour accompagner



les citoyens. L'Angem compte lancer des cycles de formation au profit de 10 000 entrepreneurs en termes de programmes de gestion d'entreprises et d'activités outre l'assistance à l'insertion sociale à travers 240 projets dont 45 destinés aux wilayas au niveau du barrage vert. D'après les chiffres présentés par Djebnoun, le total des projets financés dans le cadre du dispositif Angem a atteint près de 94 200 projets depuis la création de l'agence en 2004, ce qui a donné lieu à la création de 1 380 000 postes d'emploi directs et indirects. Dans ce sillage, le DG de

l'Angem a indiqué que la gent féminine avait bénéficié de 63,67% du total de micro-crédit. Le micro-crédit est devenu «le dispositif de la femme par excellence», a-t-il mis en avant. Chapeauté par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, l'Angem soutient le lancement de micro-projets via deux types de crédits, le premier destiné à l'acquisition de la matière première (entre 100 000 et 250 000 DA), alors que le deuxième concerne l'achat de matériel (jusqu'à 1 millions de dinars).

R. E.

INVESTISSEMENT DANS LES ZONES D'OMBRE

Un appui à une véritable économie

L'investissement conséquent engagé au niveau des zones d'ombre constitue un appui à la véritable économie et offre un espace propice à la promotion des activités créatrices de richesse, a affirmé mercredi depuis Aïn Témouchent le chargé de mission à la Présidence de la République, Brahim Merad.

Lors de sa visite dans plusieurs zones d'ombre à travers les communes de Sidi Ouriache et Oulhaça, M. Merad a indiqué que l'investissement conséquent injecté dans les zones d'ombre offrait, aux producteurs dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et bien d'autres, un espace adéquat pour la promotion de leurs activités créatrices de richesse et le développement de ces régions à travers les projets engagés, notamment en matière de désenclavement et de raccordement aux réseaux d'énergie, en tant qu'appui à une véritable économie.

Après avoir inspecté nombre d'agglomérations classées zones d'ombre, à l'image de Sidi Dahmane et Ouled Azouz (Commune d'Ouriache), M. Merad a fait état de l'affectation, au titre de l'année 2021, de budgets propres aux zones d'ombre, précisant que sur les 100 mds DA dédiés au Plans communaux de développement (PCD), 50% ont été consacrés aux zones d'ombre.

Il a cité, en outre, l'affectation de 40 millions DA dans le cadre du programme relatif à l'entretien des routes ainsi que d'autres enveloppes financières inscrites au titre des programmes sectoriels liés à l'amélioration urbaine, à l'alimentation en eau potable, à l'énergie et aux budgets communaux.

Le chargé de mission à la Présidence de la République a expliqué que la politique des zones d'ombre visait la régularisation de la situation de toute une population, assurant que tous les départements sectoriels sont impliqués pour réaliser ses aspirations en concrétisation de la forte volonté du Président de la République d'opérer le changement escompté au profit des habitants de ces



zones en améliorant leurs conditions de vie. M. Merad s'est également rendu dans les zones d'ombre de Beratla et Sidi Abderrahmane où il a suivi un exposé sur les projets de développements inscrits au profit de ces agglomérations isolées pour le raccordement de 350 foyers au réseau d'électricité et l'aménagement de 3,5 km de piste en faveur de 600 familles habitants dans ces régions.

A Douar Ouled Azouz, M. Merad a visité un stade de proximité avant de se rendre à Siga relevant de Oulhaça où il a suivi un exposé sur les projets de raccordement de cette zone et de l'agglomération de Zouanif au réseau d'électricité au profit de 100 familles outre le raccordement de 895 autres foyers au réseau de gaz de ville. M. Merad a poursuivi sa visite dans la wilaya jeudi.

RETOUR À L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Brahim Merad a souligné en outre mercredi à Tlemcen que le développement des zones d'ombres, notamment celles situées sur le tracé frontalier devrait permettre aux habitants de se retourner vers l'activité agricole et d'encourager les investissements. En visitant des zones d'ombre dont la localité de Sidi Slimane et Larrichet relevant de la daïra de Bab El Assa, située à un jet de pierre du tracé frontalier ouest du pays, qui ont bénéficié d'opérations de développement diverses dont l'électrification rurale, l'AEP, l'extension d'écoles, le revêtement en béton bitumineux des routes, le raccordement au réseau de gaz de ville et l'aide à l'habitat rural, il a soutenu que ces acquis devraient permettre aux habi-

tants de se retourner vers l'activité agricole, à l'apiculture et autres activités d'élevage adaptées à ces régions afin d'impulser une dynamique économique à même de créer la richesse. "Les conditions réunies actuellement suite à la concrétisation de nombreux projets en attendant d'autres en cours devraient permettre de garantir une vie décente à tout Algérien" a souligné Brahim Merad, affirmant que l'Etat offre également un panel de dispositifs d'aide qui permettent d'accompagner tous les investisseurs et les porteurs de projets. Lors de la seconde et dernière journée de sa visite dans la wilaya, le chargé de mission à la présidence de la République s'est enquis de nombreux projets dans la région de Djebala (daïra de Nedroma), avant de visiter un important projet à Zorana relatif à la réalisation de dix forages dans la daïra de Nedroma pour combler le manque d'eau potable dans le couloir Ouest de la wilaya de Tlemcen, notamment après la panne survenue dans la station de dessalement de Ouled Benayed. Il a également visité la localité d'Adjaidja (commune de Djebala) qui a bénéficié de plusieurs projets de développement dont ceux de réalisation d'un lycée de 800 places pédagogiques qui soulagerait les élèves de cette localité et des douars voisins obligés de se rendre à Nedroma ou Djebala avant de se rendre aux zones d'ombre de la daïra de Bab El Assa, de Marsa Ben Mhidi et de Souahlia, qui ont également bénéficié de nombreux projets de développement tels que le revêtement de routes et la réalisation de terrains de sport de proximité et autres structures visant l'amélioration du cadre de vie de ces populations.

R.R./APS

EAU POTABLE

Alimentation ininterrompue dans la capitale durant le mois sacré

Le ministre des ressources en eau, Mustapha Kamel Mihoubi a affirmé, jeudi à Alger, que le programme d'alimentation ininterrompue en eau potable de la capitale et des wilaya limitrophes sera maintenu durant le mois de Ramadhan. Dans une déclaration à la presse en marge des travaux d'un séminaire sur "le mode de formation par apprentissage", le ministre a indiqué que les wilayas "d'Alger, de Tizi Ouzou, de Tipaza et de Boumerdès seront alimentées en eau potable de manière ininterrompue, 24/24h, durant tout le mois sacré". Cette décision a été prise après études d'évaluation des potentialités hydriques disponibles, et compte tenu des résultats des rapports élaborés par des cadres du secteur concernant les travaux de consolidation des eaux superficielles et d'extension de quatre stations de dessalement de l'eau de mer, ajoute le ministre. Il a également été tenu compte des 73 forages hydrauliques réalisés depuis l'été dernier, ainsi que du programme complémentaire d'urgence pour la réalisation de 100 autres forages. Cette décision est intervenue après consultation des principaux acteurs, dont les directeurs de l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT), de l'Algérienne des eaux (AE), de la société des eaux et assainissement d'Alger (SEAAL) et des directeurs centraux, a poursuivi M. Mihoubi qui a évoqué, par ailleurs, le transfert des eaux de Oued Sébaou vers le barrage de Taksebt dans la wilaya de Tizi Ouzou et l'interconnexion des barrages Bouroumi-Ghrib



SÉTIF

Opération d'exportation de céramique vers la Jordanie

Une nouvelle opération d'exportation vers la Jordanie de 240.000 mètres carrés (m2) de céramique produite par le groupe industriel privé "Sekceram" de la wilaya de Sétif a été lancée mercredi en présence des autorités locales. Cette cargaison de céramique, produite localement, se compose de 100 containers transportés aujourd'hui vers le port de Bejaia pour être ensuite acheminée via la mer vers le port jordanien de Aqaba, dans le cadre d'une opération d'exportation à partir du site de ce groupe industriel implanté dans la zone d'activités de Helatma, dans la commune de Guidjel (Sud de Sétif). Cette opération vient s'ajouter à cinq autres opérations similaires d'exportation vers la Jordanie effectuées par le même groupe industriel, selon les explications données au sein du groupe industriel. L'opération s'inscrit dans le cadre des efforts visant à pénétrer de nouveaux marchés étrangers après l'exportation de la céramique de ce groupe vers plusieurs autres pays, dont la France, le Yémen, la Libye et certains pays de l'Ouest de l'Asie, a-t-on indiqué. L'objectif de l'opération est d'élever les exportations à plus de 5 milliards de dollars, encourager les exportateurs et consolider l'accès des produits algériens aux marchés extérieurs, a indiqué le wali de Sétif, Kamel Abla, qui a présidé le lancement de l'opération. Selon le même responsable, les possibilités et les potentialités industrielles de la wilaya de Sétif en font "un pôle industriel par excellence". Au niveau du siège du groupe Sekceram, il a été procédé à l'examen et au scellement des containers ainsi qu'à toutes les opérations douanières requises. La capacité de production du groupe Sekceram qui emploie 750 travailleurs répartis sur trois sites de production atteint entre 30.000 et 35.000 m2 de céramique par jour, soit environ 12 millions m2 par année, selon les explications données sur site.

JOURNÉE DE SENSIBILISATION SUR LA PRODUCTION MELLIFÈRE À KHENCHELA

L'importance de la marque collective soulignée

Les participants à une journée de sensibilisation, organisée mercredi par la pépinière des entreprises et la Chambre du commerce et d'industrie CCI-Chéla de la wilaya de Khenchela, sous le slogan "Les PME et la propriété individuelle, transmets tes idées sur le marché", ont relevé l'importance de la marque collective dans la promotion de la production mellifère dans la wilaya.

« Le recours des apiculteurs du Sud de Khenchela, notamment ceux de Chechar, à une marque collective de miel de la région permet de promouvoir le produit et faciliter sa commercialisation à l'intérieur du pays et à l'étranger », a affirmé Abdelhafid Belmehdi, directeur général de l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), lors de son intervention devant des propriétaires d'entreprises et des porteurs de projets innovants, à la salle de conférence de la CCI-Chéla.

Il a ajouté que l'enregistrement d'une marque collective de miel de la wilaya est « susceptible d'aider les investisseurs de cette filière à défendre leurs produits, à concurrencer les autres producteurs sur les marchés étrangers, à faire face aux produits contrefaits et à la concurrence déloyale », en plus de l'établissement d'un lien de confiance entre les producteurs et les consommateurs. M. Belmehdi a souligné que la marque individuelle et la marque collective ont des avantages communs, notamment la couleur, le nom, le dessin, le modèle et une durée de protection de la marque industrielle de 10 ans renouvelable, indiquant que la différence entre les deux est que la marque individuelle peut être retirée et attribuée à une autre personne ou à un investisseur alors que la marque collective partagée par plusieurs parties ne peut pas être retirée. De son côté, le directeur de la CCI-Chéla de Khenchela, Mohamed Said Meziane, a encouragé les participants à œuvrer à créer des marques collectives pour des produits locaux qui partagent des spécificités communes ou fabriqués dans la même zone géographique, comme les pommes de la région de Bouhmama et le miel de Chechar à Khenchela. Il a, dans ce contexte, souligné que cette journée de sensibilisation, organisée en coordination avec l'Institut national algérien de la



propriété industrielle et le bureau extérieur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) constitue une « opportunité » pour les investisseurs locaux et les propriétaires de petites entreprises de la wilaya de Khenchela pour s'imprégner des procédures d'obtention de la propriété intellectuelle collective pour promouvoir leurs produits. Le responsable a assuré que cette démarche se répercutera positivement sur la wilaya en particulier et le pays en général.

De son côté, Mokdad Aggoune, directeur général de l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises et la promotion de l'innovation, a expliqué que la création des PME activant dans la filière du miel et l'enregistrement d'une marque collective qui protège les producteurs locaux est « devenue plus qu'une nécessité en raison du rôle que jouent ces PME dans la promotion de l'économie nationale ». Il a affirmé que ce procédé « contribuera inévitablement à

améliorer le revenu des PME et à réaliser une croissance économique aussi bien au niveau local que national ».

WILAYA PIONNIÈRE

Le directeur du bureau extérieur de l'OMPI en Algérie, le mauritanien Mohamed Salek Ahmed Athmane a assuré que l'Algérie, grâce à la diversité de ses produits, notamment agricoles, dispose de tous les facteurs pouvant être exploités pour la promotion de la protection intellectuelle, y compris la création de marques collectives qui contribuent à l'organisation et au regroupement des producteurs et à la consolidation de leurs capacités dans la réussite de divers projets. De son côté, Alexandra Grazioli, experte auprès de l'OMPI, a relevé, lors de son intervention présentée en visioconférence depuis Genève (Suisse), que les indicateurs géographiques et les marques d'origine de divers produits « jouent un rôle important dans la promotion des marques collectives », citant le

cas de Deglet Nour, la marque algérienne qui a obtenu « un grand succès ». Elle a indiqué que la création d'une marque collective, notamment pour les produits agricoles, est un moyen de protéger le milieu naturel, préserver le patrimoine culturel, en plus de créer une croissance économique et sociale. Le chef de l'exécutif local, Ali Bouzidi a affirmé de son côté, lors de l'ouverture de cette journée de sensibilisation au profit des investisseurs de la filière apicole, que Khenchela est l'une des wilayas « pionnières à l'échelle nationale dans la production mellifère », rappelant une opération d'exportation du miel de Chechar vers l'Autriche dans le cadre d'un accord bilatéral entre les deux pays. A l'occasion, il a invité les apiculteurs présents à créer une marque collective qui protège les producteurs locaux, promeut le produit sur le plan de la qualité et consolide la production locale tout en assurant des revenus en devises, en dehors du secteur des hydrocarbures.

BAB EL HAMRA (ORAN)

Découverte d'un tunnel datant de l'occupation espagnole

Un tunnel datant de l'époque de l'occupation espagnole au 18e siècle a été découvert dernièrement au quartier de Bab El Hamra dans la commune d'Oran a-t-on appris jeudi de la direction locale de la culture et des arts. Le tunnel a été découvert le week end dernier par une entreprise chargée des travaux du projet de la nouvelle voie reliant la pêcherie au fort archéologique de Santa Cruz, situé sur les hauteurs du mont Murdjado, a indiqué le chef de service patrimoine à la direction de la culture, Djameleddine Barka. Il a été trouvé quasi enseveli au milieu de la route menant à Bab Al Hamra et à l'entrée de l'ancienne Casbah d'Oran, suite à des travaux en cours du nouveau projet routier de la pêcherie, a précisé M. Barka, soulignant que les travaux se sont arrêtés au niveau de cette région et se poursuivent pour les autres sections du projet qui revêt un caractère économique et touristique de « grande importance ». Une expertise sera effectuée sur ce tunnel avec l'élaboration d'une étude provisoire par la section d'Oran de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (ONGEBCP) pour déterminer sa longitude, son

entrée et sa sortie, en collaboration avec le Centre national des recherches préhistoriques, ethnographiques et historiques en cas de nécessité, a-t-il fait savoir. La direction de la culture a également proposé aux responsables du projet de mettre en place une affiche sur le tunnel, d'aménager ce site archéologique et de lui laisser une ouverture en vue d'effectuer une étude sur ses données historiques.

Des spécialistes de la direction de la culture et de la section d'Oran de l'ONGEBCP ont effectué une première inspection à l'entrée du tunnel sans établir de diagnostic. « On ne peut pas s'introduire dans ce tunnel sans garantie de sécurité des services de la protection civile et sans disponibilité des moyens nécessaires », a indiqué, pour sa part, le responsable de la section par intérim, Yacine Benamara. Selon les premiers éléments de l'inspection, ce tunnel situé entre « Porte de Santon » et la « Casbah d'Oran », remontant à l'époque de l'occupation espagnole d'Oran, fait partie du réseau de défense d'Oran comprenant, entre autres, le fort de Santa Cruz et Rosalcazar, a ajouté M. Benamara.

ACCOMPAGNEMENT DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

Rencontre à Touggourt

L'encouragement et l'accompagnement des exportations hors hydrocarbures ont été au centre d'une rencontre animée, mercredi, par une mission de diplomates algériens avec les opérateurs économiques locaux. L'ambassadeur-conseiller au ministère des Affaires étrangères (MAE), Smail Benamara, a souligné à cette occasion que l'opération d'exportation « n'est pas secondaire mais occupe une place essentielle dans le système économique national », ajoutant que la réussite des opérations d'exportation signifie « une qualité du produit algérien, une amélioration des recettes en devises et des ressources du pays, en plus de la création d'emplois et la maîtrise des technologies ». « Elle traduit aussi une réussite de l'entreprise algérienne concurrentielle à l'internationale et une amélioration de l'image du produit au label 'Made in Algeria', a déclaré M. Benamara lors de cette journée d'information sur le rôle du bureau de la promotion de l'investissement et de l'exportation du MAE. « Des instructions fermes ont été données aux diplomates, à l'intérieur du pays et à l'étranger, pour être à l'écoute des opérateurs économiques et les accompagner de sorte à leur permettre de conquérir les marchés internationaux, et ainsi booster les exportations au service de l'économie nationale », a indiqué l'ambassadeur-conseiller. Et d'ajouter que « l'opération d'exportation est un processus collectif impliquant divers intervenants, de l'agriculteur, l'artisan et l'industriel, aux organisations patronales, banques, Douanes et attachés économiques au niveau des ambassades, et à chacun d'assumer sa mission comme il se doit ». S'inscrivant dans le cadre des orientations du ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, qui insiste sur le rôle de l'appareil diplomatique algérien dans le renforcement de l'économie nationale, notamment à travers la hausse des exportations hors hydrocarbures, la rencontre a donné lieu à la présentation de communications par des diplomates. Elles se sont articulées autour du bureau d'information et de promotion des investissements mis en place au niveau de la direction de promotion et d'appui des échanges économiques du MAE, le portail électronique du ministère, et le réseau des chargés des affaires économiques et commerciales.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Arrestation de deux individus pour trafic de stupéfiants à El Oued

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, sous toutes ses formes, les services de la sûreté de wilaya d'El Oued ont réussi à saisir 103 050 comprimés de psychotropes et arrêter deux individus suspectés dans cette affaire de trafic de stupéfiants, a indiqué un communiqué des mêmes services...

L'opération élucidée par les éléments de la troisième sûreté urbaine a connu un succès, grâce à l'exploitation de ces derniers, d'informations, selon lesquelles, des individus suspects exercent l'achat et la vente d'une quantité importante de comprimés de psychotropes, dans le territoire de compétence ont précisé les mêmes services. Aussitôt, les recherches et les investigations ont commencé, permettant l'interpellation immédiate des suspects, a ajouté la même source. Les mis en cause ont été présenté devant la justice.

SAISIE DE 6 000 COMPRIMÉS DE PSYCHOTROPES À BLIDA

Les éléments de la police judiciaire, relevant de la sûreté de wilaya de Blida ont pour leur part, saisi près de 6 000 comprimés psychotropes destinés, à la commercialisation, a indiqué la sûreté de wilaya dans un communiqué. D'après la même source, cette opération coup de poing a abouti à l'arrestation de deux personnes, après avoir perquisitionnés leurs domiciles. Les mis en cause ont été présentés, devant les autorités judiciaires compétentes.



SAISIE DE 3 KG DE KIF À OUM-EL-BOUAGHI

Les éléments de la police judiciaire, de la sûreté de daïra d'Ain M' lila, dans la wilaya d'Oum El Bouaghi ont saisi près de 3 kg de kif traité, ainsi qu'une quantité de cocaïne, ont indiqué les mêmes services dans un communiqué. « Cette opération a permis l'arrestation d'un individu, âgé de 50 ans »,

a ajouté la même source. Les mêmes services ont exploité des informations, selon lesquelles, le suspect, ayant des antécédents judiciaires, stockait la drogue (kif traité et cocaïne) chez-lui, a précisé la même source.



En coordination avec le parquet, les policiers ont perquisitionné le domicile en question et saisi une plaquette de kif traité, de 3kg et 98,35 gr de cocaïne, en plus d'une somme d'argent, a-t-on indiqué de même source. Le mis en cause a été présenté, devant la justice de Ain M'lila.

Samia Acher

AIN-EL-HAMMAM (TIZI OUZOU)

Un propriétaire d'un bar lâchement assassiné

La ville de Ain El Hammam, située à une cinquantaine de km, au sud-est de la wilaya de Tizi- Ouzou s'est réveillé sous le choc, suite à une information selon laquelle un propriétaire d'un bar très connu et apprécié dans la région a trouvé la mort dans des conditions atroces, a rapporté, le site électronique Algérie 360. D'après cette même source, la victime est un sexagénaire, répondant aux initiales A. M. A, qui a été froidement et lâchement assassiné, dans son local, situé au centre de la ville de Ain El Hammam. En effet, la victime aurait subi, avant de trouver la mort, une sauvage agression perpétrée par plusieurs personnes qui l'ont violemment tabassé, et lui ont asséné plusieurs coups à l'aide de bouteilles de boissons alcoolisées, a ajouté la même source. Ces derniers se sont emparés d'une importante somme d'argent. Une enquête a été diligentée par les services de la police, afin de lever le voile sur ce crime crapuleux et pour avoir plus de détails sur les circonstances de l'assassinat qui a bouleversé la population de l'ex-Michelet, a indiqué le site. Les auteurs de crime ont été arrêté assure-ton. Il s'agit de trois jeunes de la même région, âgés entre 20 et ans 25 ans, a conclu la même source.

Samia .A

ACCIDENTS DE LA ROUTE

8 morts et 204 blessés en 24 h

Huit personnes ont trouvé la mort et 204 autres ont été blessées dans 139 accidents de la route survenus entre le 7 et le 8 avril, a indiqué hier un communiqué de la Protection civile.

Les secours de la Protection civile « ont effectuées 139 interventions, durant la même période, suite à plusieurs accidents de la circulation, à travers plusieurs wilayas, causant 08 la mort à 8 personnes et ont enregistré 204 autres blessés », précise le communiqué. Les victimes ont été prises en charges sur les lieux, puis évacuées vers les structures sanitaires locales » a-t-on encore ajouté.

«Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya d'Adrar, avec deux personnes décédés et quatre personnes blessées, suite à une collision entre deux véhicules, survenue, sur la RN N°06 commune et daïra d'Adrar », poursuit le communiqué indiquant que «les victimes ont été évacuées vers l'hôpital local, par la protection civile». En outre, durant la la même période les unités de la protection civile ont enregistré au total, 2 922 différents types d'interventions, pour répondre notamment aux appels de secours ou suite à des accidents de la circulation, des accidents domestiques, ou encore l'évacuation sanitaire, et l'extinction d'incendies, a indiqué le communiqué de la direction générale de la protection civile. « Les unités de la protection civile sont intervenues, pour l'extinction de 07 incendies urbains et divers, à travers la wilaya de Tizi Ouzou, Boumerdes, Bordj Bou Arreridj, El Tarf, Tébessa et Oum El Bouaghi », précise la même source. «Un cas d'une personne atteinte de brûlures de 2eme degré, à été enregistrée, suite à un incendie qui s'est déclaré, dans un appartement situé dans une bâtisse R+02, au village Tarihant, commune Boudjima daïra de Makouda, wilaya de Tizi Ouzou », a conclu le communiqué.

Samia .A

SÛRETÉ DE WILAYA DE BOUMERDÈS

21 229 appels enregistrés en 2021

Les services de police de la sûreté de wilaya de Boumerdès ont enregistré, durant le premier trimestre de l'année 2021, près de 21229 appels, sur différents numéros, a indiqué le communiqué de ce corps de sécurité. 9871 appels ont été enregistrés sur le numéro vert 1548, 9466 appels téléphoniques ont été répertoriés sur le numéro 17, 1398 appels reçu sur le numéro 104, a précisé la même source.

Ces appels ont traité des demandes d'intervention et des dénonciations de crimes, signalisation sur des accidents de la route, ainsi sur des demandes de renseignements ou d'orientation, a ajouté le communiqué. En effet, toutes ses demandes ont été satisfaites et prises en charge, à temps par les services de police, dans le but de renforcer l'instinct de sécurité, chez le citoyen, en l'impliquant dans l'équation sécuritaire, a conclu le communiqué.

Samia Acher

Qahwa fi goubli |

Devine qui vient dîner ce soir !

Il est comme ça dans la vie de petits riens qui peuvent par moments vous mettre hors de vous. Et pour cause! Je veux parler ici de tous ces invités qui ne se donnent même pas la peine de s'annoncer et qui vous tombent donc dessus alors même que vous aviez besoin justement ce jour-là de rester seul. C'est la mésaventure qui m'est arrivé récemment et à laquelle je devais donc faire face pour ne pas dire affronter bien que déjà endormi ou presque. Driin! driinn! qui peut donc sonner à cette heure impossible? Ma belle-mère? Elle n'est plus de ce monde la brave et exemplaire dame. Un ami en panne qui aurait raté son avion? Non, foin de tout cela, l'invité surprise n'était autre qu'un ancien animateur insomniaque qui s'est subitement souvenu de

ma modeste personne. Une seule alternative alors: assumer...Bousbous sur le perron de ma luxueuse résidence d'été du côté de Badjarrah et hop pour une bonne frite omelettes. Wachrak si Amar yakhi je ne te dérange pas, t'es un vrai pote, un vrai de vrai et c'est pour cela que je me suis permis tu vois...Mais faites-donc mon ami faites, je suis tout ouïe...Et le voilà alors s'épanchant à qui mieux sur sa condition d'être sinon de hère misérable affrontant tous les maux de la terre et notamment sa belle-mère...Pendant que ne cesse de bayer aux corneilles histoire de lui signifier ma lassitude mais rien n'y fit. Et vas-y pour une longue nuit de veille forcée tout en faisant mine de lui prêter une oreille attentive. Ma parole me

prendrait-il pour une poire ce fâcheux moi qui n'hésite pourtant pas d'habitude à remettre les pendules à l'heure lorsqu'il y a dérive dûment constatée. Et c'est le cas en l'espèce non? Aussitôt dit aussitôt fait: chouf hbibna je crois que pour cette nuit j'en ai suffisamment entendu et soupé ok? Encore une louche et tu te casses sinon je ne répons plus de rien. Et comme là nous sommes au sixième étage tu imagines un peu l'idée qui me traverse la cervelle. Alors yarhem oualdik birahmatihi elouaaasia vide les lieux avant que le vide-ordures n'accueille ta carcasse. Maalih khouya Amar et j'aimerais toujours ton côté épidermique. La pooooooooooooooooooooooooorte!

A. Zentar



Votre quotidien
chaque jour
chez votre buraliste

MALI

Un « Cadre stratégique permanent » pour la mise en œuvre de l'Accord d'Alger



La Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme des Mouvements du 14 Juin 2014 ont annoncé mercredi la création d'un Cadre stratégique permanent (CSP) pour concrétiser la mise en œuvre diligente de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, rapportent des médias maliens. La CMA et la Plateforme ont créé, après deux jours de « concertations » tenues du 5 au 6 avril, « un Cadre stratégique permanent (CSP) pour concrétiser la mise en œuvre diligente de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, et opérationnaliser les mécanismes conjoints de lutte contre l'insécurité sous toutes ses formes afin de garantir la libre circulation des personnes et de leurs biens ». Le CSP « encourage et mène des initiatives en faveur de la cohésion sociale et du vivre ensemble entre toutes les communautés », et réalise « une meilleure cohérence dans la prise en charge des aspirations communes des populations ». Une commission provisoire de huit membres est désignée pour « animer le CSP en attendant la grande rencontre élargie prévue après le mois de ramadhan ». Dans le même cadre, les deux parties ont appelé la « Communauté internationale, les Etats sahéliens et l'ensemble des acteurs du processus de Paix à prendre des décisions afin de mettre fin aux atteintes contre les populations civiles ». La CMA et la Plateforme ont invité les « Etats du Sahel, les Forces Internationales et la communauté internationale à adapter leurs actions au contexte particulier de la région en impliquant les acteurs non étatiques engagés dans le processus de paix » et ont invité les « autres acteurs du processus de Paix au Mali à adhérer à cette dynamique salutaire afin d'annihiler toutes les causes des souffrances des populations ». Les deux parties ont appelé le gouvernement de transition au Mali à « soutenir le CSP dans ses actions en faveur de la sécurité, de la Paix, et de la réconciliation ».

ELECTION PRÉSIDENTIELLE À DJIBOUTI

L'inamovible président Guelleh en lice pour un cinquième mandat

Quelque 215 000 électeurs étaient appelés à voter hier vendredi dans ce petit pays stratégique de la Corne de l'Afrique, dans une présidentielle sans grand suspense.

Les Djiboutiens ont voté ce vendredi 9 avril pour élire leur président, un scrutin où le sortant Ismaël Omar Guelleh, inamovible leader de ce petit pays stratégique de la Corne de l'Afrique, se présente pour un cinquième et, théoriquement, dernier mandat. Quelque 215 000 électeurs inscrits (sur une population totale de 990 000 personnes) pourront se rendre dans les bureaux de vote de 06 heures à 19 heures pour départager les deux candidats en lice. Jeudi, dans la torpeur de l'après-midi, les habitants de Djibouti-ville semblaient plus préoccupés par le retard de la livraison quotidienne de khat - une plante euphorisante consommée dans la région - que par l'imminence d'une élection où le président sortant est assuré de gagner. Guelleh, 73 ans, est au pouvoir depuis 22 ans dans ce petit pays qu'il dirige d'une main de fer et dont il a su exploiter la position stratégique, aux confins de l'Afrique et de l'Arabie. Au cours de la campagne électorale, ses meetings ont rassemblé des milliers de sympathisants, masqués ou non, malgré une vague d'infections au Covid-19, avec actuellement près de 200 cas quotidiens et 23% de positivité des tests. Face à lui, le seul autre candidat s'appelle Zakaria Ismail Farah, 56 ans, un homme d'affaires fraîchement débarqué en politique et qui n'a tenu que quelques timides rassemblements de campagne. En l'absence des leaders historiques de l'opposition, qui boycottent le scrutin, les chances de cet inconnu du grand public sont maigres face à « IOG », qui a remporté avec plus de 75% des voix chaque présidentielle à laquelle il a participé. Dans la capitale, qui accueille la majorité des habitants et des 529 bureaux de vote du pays, même les affiches de campagne, de la majorité comme de l'opposition, se font rares, là même où elles étaient omniprésentes en 2016 pour le précédent scrutin.

UN EXERCICE DU POUVOIR AUTORITAIRE

Les quatre premiers mandats d'Ismaël Omar Guelleh ont été marqués par un exer-



cice du pouvoir autoritaire laissant peu de place à la contestation ou à la liberté de la presse, mais aussi par un développement de l'économie, reposant sur l'essor des ports et des structures logistiques. Le président a contribué à faire de ce territoire désertique, situé face à l'une des voies maritimes les plus empruntées au monde, un carrefour commercial à travers lequel transitent l'essentiel des biens importés par son voisin éthiopien, un géant sans accès à la mer. Entouré par une poignée de pays parmi les plus dangereux de la planète, dont la Somalie et le Yémen, Djibouti accueille également des bases militaires étrangères: France, Japon, Etats-Unis et, depuis peu, Chine. Dans la bouche de ses partisans, comme Mohamed Assad, 23 ans, la construction des différents ports du pays, dont trois ont été inaugurés au cours du mandat qui s'achève, revient réguliè-

ment au crédit du chef de l'Etat. « Mais je vous demande Monsieur le Président d'aider la jeunesse, pour avoir un grand futur, je demande une aide pour ceux qui sont comme moi », ajoutait mercredi ce jeune homme sans emploi, en marge de l'ultime rassemblement pro-Guelleh, dans un stade rempli de plus de 20 000 personnes. La croissance djiboutienne, qui devrait atteindre +7% en 2021 après une récession en 2020 liée au Covid-19, bénéficie peu à la population, touchée à 21,1% par la pauvreté extrême, selon des données 2017 de la Banque mondiale. En vertu de la Constitution, qui n'autorise pas les candidats de plus de 75 ans à se présenter à l'élection présidentielle, ce scrutin devrait être le dernier pour le président, qui aura dépassé cet âge limite en 2026. Les résultats de l'élection sont attendus dans la nuit de vendredi à samedi.

R. I./AFP

MARI DE LA REINE ELIZABETH II

Le prince Philip est mort à l'âge de 99 ans

Le prince Philip, époux de la reine Elizabeth II, s'est éteint hier, à l'âge de 99 ans. Dans un communiqué, Buckingham Palace a annoncé, ce jour : « C'est avec un profond chagrin que sa majesté la reine annonce la mort de son époux bien aimé le prince Philip, duc d'Edimbourg ». Il est parti « paisiblement ce (vendredi) matin au château de Windsor », explique le texte. Le duc d'Édimbourg avait été hospitalisé en février dernier, pendant un mois, après une infection, et avait subi avec succès une opération du cœur, avant de retrouver sa demeure de confinement, le 16 mars dernier. Ce vendredi, la famille royale annonce se joindre « aux gens du monde entier pour pleurer sa perte ». Et explique que « d'autres annonces seront faites en temps voulu », notamment concernant ses funérailles. Depuis son mariage à la toute jeune princesse Elizabeth, en 1947, il avait accompagné celle qui devint Elizabeth II dans tous ses déplacements (un record de 22 000 engagements publics officiels), depuis 74 ans. Renonçant à une glorieuse carrière militaire, il était le « roc » de la reine. Il avait d'ailleurs déclaré : « Mon premier, second et ultime emploi est de ne jamais laisser tomber la reine ». Très aimé des Britanniques, le prince Philip avait pris sa retraite de la vie publique, en 2017. Né à Corfou, en Grèce, en 1921, Philip de Grèce et du Danemark était le fils du prince André de Grèce et de la princesse Alice de Battenberg. Il avait des origines allemandes, et portait le nom de Mountbatten, qu'il a transmis à une partie de sa descen-

dance, accolé au nom de sa femme, Windsor, comme il l'avait souhaité. Avec Elizabeth, Philip était le patriarche d'une famille de 4 enfants, 8 petits-enfants, et 11 arrière petits-enfants.

UNE PLUIE D'HOMMAGES

Le Premier ministre conservateur Boris Johnson a salué hier la « vie extraordinaire » du Prince Philip, exprimant « le chagrin et la gratitude » de tout le Royaume. Un de ses prédécesseurs, le travailliste Tony Blair, a souligné « sa détermination et son courage ». La Première ministre écossaise, Nicola Sturgeon, a exprimé sa « profonde sympathie » pour le défunt, rappelant ses « liens profonds et de longue date avec l'Ecosse ». Son homologue gallois, Mark Drakeford, a mis en avant son service à « la couronne avec un dévouement désintéressé ». Au-delà du Royaume-Uni, le Premier ministre irlandais s'est dit « attristé » par la mort du Prince Philip. Pour le Premier ministre australien Scott Morrison, il « incarnait une génération qu'on ne reverra jamais ». Il a vécu

« au service de son pays », a salué l'Allemagne, alors que l'ex-Président américain George W. Bush a estimé qu'il « représentait le Royaume-Uni avec dignité ». Le Premier ministre indien a salué la carrière « remarquable » du Prince. Le Premier ministre canadien Justin Trudeau a honoré un « homme de conviction et de principes ».

R. I./Agences



MALADIE DES OS ET DES ARTICULATIONS

Tout savoir sur les fractures

Quelque 270 000 interventions chirurgicales sont pratiquées chaque pour réparer un membre cassé. De la simple fêlure à la fracture ouverte, chaque cas est particulier. Ce type d'accident n'est jamais anodin.

Le nombre de fractures est en constante augmentation ces dernières années. L'incidence augmente de 10 % tous les dix ans. Principale cause : le vieillissement de la population. Les seniors étant de plus en plus actifs, ils s'exposent à un risque plus important de chutes et d'accidents.

L'OSTÉOPOROSE : 1ÈRE CAUSE DE FRACTURE CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE

Autre facteur de risque : l'ostéoporose. Cette maladie correspond à une déminéralisation de la structure de l'os. Étant moins solide, il se rompt plus facilement. Les femmes ménopausées sont les plus touchées. L'ostéoporose est responsable d'environ 170 000 fractures chaque année, dont 60 000 fractures du col du fémur et 70 000 tassements vertébraux. Autres zones de fragilité : le poignet et la cheville.

DES FRACTURES PLUS OU MOINS GRAVES

Qu'elle soit liée à l'ostéoporose ou à un accident, la fracture signe une « rupture de la continuité de l'os ».

Sur l'échelle de gravité, la fracture ouverte arrive nettement en tête. L'os est un tissu vivant et un milieu clos. Une ouverture cutanée est extrêmement grave car il y a un risque d'infection et de non-consolidation de la fracture. Pour qu'une cal osseuse se forme et que la fracture consolide, il faut qu'un hématome se forme afin que les cellules réparatrices puissent agir, ce qui est impossible en cas de plaie ouverte, observe le chirurgien.

Les fractures consécutives à un choc violent, par exemple un accident sur la voie publique ou une chute de plus de deux mètres, peuvent être également compliquées à traiter. L'os est parfois cassé en plusieurs endroits, voire pulvérisé en plusieurs fragments. Sans compter que la fracture s'accompagne parfois de lésions nerveuses ou vasculaires.

Les fractures déplacées, lorsque les différentes parties de l'os ne sont plus alignées, nécessitent systématiquement une intervention chirurgicale. Le chirurgien est parfois obligé de poser des implants métalliques (vis, plaques...) pour faire tenir l'ensemble.

Autre facteur de gravité : une lésion du cartilage au niveau d'une articulation. À long terme, il y a un risque majoré de survenue d'une arthrose due à la dégénérescence du cartilage, plus rapide et plus sévère.

Enfin, les fractures situées au milieu des os longs (le fémur et le tibia au niveau de la jambe, l'humérus et le radius au niveau du bras) peuvent, si elles se consolident mal, induire une déformation du membre, un raccourcissement ou un trouble de la rotation. Elles doivent être particulièrement surveillées.

DES RISQUES SPÉCIFIQUES CHEZ L'ENFANT

Les chutes et les accidents de sport sont nombreux chez les enfants. Heureusement, leur organisme en plein développement a



Comment soigner une fracture au poignet ?

QUI SE CASSE LE POIGNET ?

La fracture du poignet concerne plus particulièrement deux types de population :

- Les jeunes, majoritairement des hommes, victimes d'un traumatisme violent dit à « haute énergie ». Typiquement : un accident de moto ou de vélo.

- Les personnes âgées, majoritairement des femmes, dont les os peuvent être fragilisés par une déminéralisation due à l'ostéoporose. Cette pathologie se manifeste après la ménopause.

QUELS SONT LES OS CONCERNÉS ?

Dans le poignet, deux zones sont particulièrement fragiles :

- L'extrémité du radius, cet os long qui va du coude au poignet. Elle est soumise à de fortes contraintes mécaniques.
- Le scaphoïde, l'un des petits os qui forme la carpe. Ce type de fracture survient essentiellement chez les jeunes, à la suite d'une chute violente sur la paume de la main. Le diagnostic n'est pas toujours facile car le poignet n'est pas déformé et la douleur ne persiste pas. «

des capacités de remodelage beaucoup plus performantes que celles d'un senior.

Néanmoins, la fracture peut être problématique lorsqu'elle touche un cartilage de conjugaison, également appelé « cartilage de croissance ». Ces tissus très spécialisés se situent aux extrémités des os longs. Pour mémoriser leur emplacement, les étudiants en médecine retiennent cette formule : loin des coudes et près des genoux, autrement dit : au niveau du poignet, de l'épaule, de l'extrémité inférieure du fémur et supérieure du tibia. Une fracture sur ce type de cartilage peut compromettre la croissance de l'os, avec pour conséquences une malformation ou une asymétrie des membres. On peut traiter en ralentissant le cartilage de conjugaison sur l'autre membre. Les enfants ont des capacités de remodelage osseux extrêmement efficaces, surtout dans les sept-huit premières années de la vie. Il faut retenir que les fractures graves doivent être suivies par des bilans radiologiques réguliers, sous le contrôle d'un orthopédiste pédiatre.

LA RADIOGRAPHIE, EXAMEN SYSTÉMATIQUE EN CAS D'OS CASSÉ

Essentielle en cas de fracture, la radiographie permet de voir la structure de l'os et de faire un bilan.

Dans des cas particuliers, comme la fracture du pied ou d'une vertèbre cervicale, on a recours au scanner qui permet,

Il est pourtant très important de repérer ce type de fracture car si l'os consolide mal, il y a un risque important d'arthrose à long terme », observe la Pr^{esse} Sybille Facca, présidente du Collège français des enseignants de chirurgie de la main.

QUELS SONT LES RISQUES DE SÉQUELLES À LONG TERME ?

Quand l'articulation est touchée, le cartilage peut être endommagé, ce qui augmente à long terme le risque d'arthrose du poignet, avec des douleurs pénibles.

De même, certaines personnes ne récupèrent pas toute la force et la mobilité de leur poignet et peuvent avoir des difficultés dans les mouvements de rotation.

QUAND PEUT-ON REPRENDRE LE SPORT PRÈS UNE FRACTURE AU POIGNET ?

Pas avant trois mois. Les adeptes du tennis ou du ping-pong, tous ces sports qui sollicitent le poignet, devront patienter. Il faut laisser à l'os le temps nécessaire à une bonne consolidation.

mieux que la radio, de voir la trame osseuse dans tous les plans de l'espace. De même, lorsqu'une articulation est cassée et qu'il y a une atteinte du cartilage, le scanner est plus efficace que la radio. L'IRM est utile pour le diagnostic d'une fracture de fatigue. Ce type d'accident est dû à des microtraumatismes répétés. Les sportifs sont les plus concernés, notamment les danseurs professionnels au niveau du pied. Dans ce cas, il n'y a pas de rupture de l'os, mais plutôt un tassement que l'on voit très bien à l'IRM.

LA CHIRURGIE, INDISPENSABLE POUR LES FRACTURES GRAVES

L'intervention chirurgicale permet de remettre en place l'os et de lui rendre sa continuité. L'opération n'est pas systématique, mais elle reste indispensable pour les fractures graves (déplacée, ouverte...).

Lorsqu'un simple plâtre ne suffit pas à immobiliser les os cassés, le chirurgien va poser des vis, des plaques, des clous ou des broches pour maintenir les différents fragments. Ces implants métalliques restent en place le temps que l'os se reconstitue. Selon les cas, ils sont maintenus définitivement ou enlevés lors d'une autre intervention chirurgicale.

DES PLÂTRES DE PLUS EN PLUS LÉGERS

Très souvent chez les enfants, un plâtre est posé pour que l'os cassé soit parfaite-

ment immobilisé. Chez l'adulte, il est réservé aux fractures strictement non déplacées. Parfois, une simple attelle maintenue par des scratches peut suffire.

Au fil du temps, les matériaux qui servent à confectionner les plâtres sont devenus de plus en plus légers. La résine est aujourd'hui privilégiée. On utilise aussi de nouvelles structures thermoformées qui ressemblent à un grillage et qui permettent à la peau d'être correctement aérée.

EN COMBIEN DE TEMPS L'OS PEUT-IL SE CONSOLIDER ?

En général, une fracture se consolide en six semaines. Le processus est plus long pour certaines localisations comme les fractures des os longs, du talus (à la jonction de la cheville et du pied) ou du scaphoïde au niveau du poignet. Ce sont des os qui ont très peu d'attaches musculaires. Étant peu vascularisés, ils mettent plus de temps à consolider.

Ces six semaines représentent le délai minimum pour que la fracture se répare. Il faut, en réalité, compter deux ou trois ans pour que le processus de remodelage aille à son terme et que l'os retrouve ses propriétés mécaniques initiales.

Pendant cette période, les sportifs doivent prendre des précautions et augmenter progressivement l'activité physique. Il ne sert à rien d'aller trop vite. On prend le risque d'une récurrence de fracture ou d'une nouvelle blessure.

La reprise du sport devrait se faire en présence d'un kinésithérapeute et, si possible, sous le contrôle d'un médecin du sport qui vérifiera les appuis ou la condition musculaire par exemple.

COMMENT ACCÉLÉRER LA CONSOLIDATION DE L'OS ?

L'important, c'est de bien respecter les consignes d'immobilisation données par le médecin. Mais d'autres petits conseils peuvent être utiles :

Il n'est jamais trop tard pour arrêter de fumer ! Le tabac augmente le risque de fracture et peut multiplier par cinq le risque de non-consolidation de l'os. Fumer diminue, en effet, le calibre des vaisseaux sanguins. Cette vasoconstriction ralentit le remodelage osseux.

Il n'est pas recommandé de prendre systématiquement une supplémentation en calcium. Rien ne prouve que cela accélère le processus de réparation. Ce n'est pas la peine de consommer davantage de laitages, mais une alimentation équilibrée est nécessaire.

En revanche, les personnes à risque d'ostéoporose (essentiellement les femmes après la ménopause) peuvent avoir intérêt à prendre du calcium et de la vitamine D. La décision se prend au cas par cas. Il faut en discuter avec son médecin.

FAUT-IL FAIRE DE LA RÉÉDUCATION APRÈS UNE FRACTURE ?

La rééducation avec l'aide d'un kinésithérapeute est excellente. Elle est systématiquement prescrite après une fracture. Après avoir été immobilisée, une articulation doit être entretenue. La reprise de la mobilité se fera progressivement, en fonction de la douleur.

Il faut réhabituer petit à petit le corps à bouger avec du renforcement musculaire et un travail sur la proprioception, cette capacité à se mouvoir avec équilibre dans l'espace. Nous avons, par exemple, des capteurs au niveau de la cheville qui doivent être rééduqués après une immobilisation.

Il faut également travailler sur la posture. Lorsque le genou ou la cheville ont été immobilisés, la hanche va également souffrir. La rééducation doit donc être globale. » L'important, c'est d'y aller en douceur et progressivement.

**Entretien
Exclusif**

DJAMEL MARIR HOMME DE THÉÂTRE,
COMÉDIEN ET DRAMATURGE À CRÉSUS

«C'est au conservatoire que j'ai découvert la magie du théâtre»...

Dans cet entretien qu'il a bien voulu nous accorder entre deux représentations, Djamel Marir, comédien, dramaturge, metteur en scène et ancien directeur du théâtre régional de Annaba, avec sa rigueur habituelle, celle de la vieille école s'entend, nous parle de choses et d'autres du quatrième art. Diagnostic donc de quelqu'un qui sait il retourne et perspectives.

Crsus : Comment as-tu chopé le virus du théâtre ?

Djamel Marir : Pendant ma scolarité (primaire et secondaire) j'ai toujours été porté sur la littérature et en particulier sur la poésie. J'avais remarqué que mes profs me sollicitaient à chaque fois et à toutes occasions à déclamer devant la classe ou d'autres invités à l'occasion d'événements scolaires.

Lors d'une fête, un prof du lycée non seulement m'a félicité mais m'a aussi conseillé de m'inscrire au conservatoire.

Et c'est au conservatoire que j'ai découvert la magie du théâtre. Deux jours par semaine au conservatoire ne me suffisaient plus, je suis devenu accro, en parallèle du conservatoire j'ai rejoint une troupe amateur qui à l'époque avait pignon sur rue (CRAC de Constantine) et la j'étais en contact avec une structure théâtrale, la scène, les coulisses, la salle, les loges, il y avait un ressenti au moment où j'étais en contact avec la scène que je ne saurais décrire, c'était féérique, magique...

Les responsables de la troupe ont fait une proposition à notre prof du conservatoire pour monter la pièce de Œdipe roi de Sophocle ou je devais interpréter le rôle de Créon. Un mois de répétitions, un mois en contact de la scène...c'était magique, féérique, le stress, l'angoisse qui me tenaillait de peur de ne pas être à la hauteur de ce que le metteur en scène attendait de moi. Le jour de la représentation, devant une salle archi pleine, le trac a prit possession de moi. J'étais tétanisé, mon tour d'entrer en scène arriva. J'étais accueilli par un rideau de lumière, la scène était très éclairée, je n'arrivais pas distinguer la salle, il y avait des applaudissements qui m'ont un peu rassuré. La fin du spectacle a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements.

Des félicitations venaient de partout, et c'est à ce moment je me suis senti « accro » au théâtre, une passion qui s'est accaparé de moi et dont je ne pouvais plus m'en passer. Pour compléter ma formation et mes connaissances théâtrales et sur conseils d'amis, j'ai rejoint l'IN-ADC.

Comment passe-t-on du statut de comédien à celui de metteur en scène ?

Le metteur en scène et le comédien ont effectivement chacun un statut particulier, mais ils sont très complémentaires. Le metteur en scène conçoit et c'est le comédien qui donne vie à cette conception. Il matérialise sur scène la vision du metteur en scène, d'où il y a une complicité, et cette complicité fait que la sensibilité est partagée entre les deux créateurs. Il y a osmose, s'il y a sensibilité, ce comédien peut avoir des prédispositions pour la mise en scène.

Ces prédispositions, il peut les parfaire par la documentation, la recherche et des études sur différentes écoles de mise en scène. En complétant ses recherches et sa formation, il peut être un bon autodidacte. Des exemples existent, surtout en Algérie, nous avons beaucoup de comédiens qui se sont essayés dans la



mise en scène, et ils ont réussi. Pour revenir à votre question, ce qui change en soit, c'est cette nouvelle dimension, avec de nouvelles connaissances artistiques et techniques acquises lors du travail de mise en scène.

Quel distinguo et ou frontière sépare le théâtre professionnel de celui d'amateur, autrement dit où se situe la véritable ligne de démarcation ?

Aujourd'hui, pour moi le distinguo entre le théâtre amateur et professionnel se situe au niveau des moyens... matériel, technique et financier dont disposent les professionnels par rapport aux amateurs.

Depuis la création de plusieurs théâtres régionaux, et des moyens financiers importants mis à leurs dispositions, les théâtres devaient produire plusieurs créations théâtrales, et ils ont dû puisés dans les meilleurs éléments du théâtre amateurs, ce qui a pénalisé grandement ce mouvement théâtral.

Mais le côté positif, c'est que ces amateurs ont réussi à créer des passerelles et un rapprochement entre les deux corporations, ils ont profité de ce rapprochement et de cette collaboration pour parfaire leurs formations, et il y a eu si tu veux un transfert de connaissance. D'un autre côté le drame, c'est que ces comédiens qui ont participé à des créations « professionnels » une fois qu'ils ont goûtés à des rémunérations ou cachets, ils ce

«Aujourd'hui, pour moi le distinguo entre le théâtre amateur et professionnel se situe au niveau des moyens... matériel, technique et financier dont disposent les professionnels par rapport aux amateurs.»

sont accrochés, et cela c'est fait au détriment de pratique amateur.

Beaucoup parmi ces amateurs, ont essayé de s'accrocher, dans l'espoir de faire carrière, mais ils ont fini par se rendre compte devant le peu de créations, que les 1 ou 2 cachets (dans la mesure où ils sont distribués) qu'ils avaient pendant l'année ne pouvaient pas les faire vivre

On évoque souvent le manque de textes pour justifier son corollaire immédiat une production de qualité, quelle lecture fais-tu de ce postulat ?

Je ne pense pas qu'il y a un manque de textes. Nous avons tous les textes du théâtre universel, y compris le théâtre

arabe, africain, algérien etc. ; puis nous avons la littérature algérienne et universelle. On adapte bien le roman au cinéma, pourquoi pas au théâtre aussi.

Il suffit de bien maîtriser les techniques et la vision théâtrale pour réussir son adaptation. Il y a plusieurs exemples... «echouhada...homk salim etc... »

Y a-t-il enfin une véritable stratégie de développement de l'art théâtral ?

La relance théâtrale, ne peut avoir lieu que dans le cadre d'un projet de société, ou on introduit son enseignement dans le programme pédagogique des établissements scolaires, créer des filiales au niveau de l'université, créer des centres régionaux d'archives, édition des œuvres théâtrales, créations de revues culturelles et théâtrales, enregistrement et diffusion des pièces théâtrales par le biais de la TV, pourquoi ne pas créer un rendez-vous hebdomadaire avec la pratique théâtrale, faire obligation aux institutions théâtrales d'instaurer une politique d'information et de communication sur leurs activités, leur faire obligation d'aller vers le public en particulier le public étudiant. Sortir de l'improvisation et avoir une stratégie de développement de l'art théâtral. Sans oublier de reconsidérer les textes de gestion de la pratique théâtrale.

Propos recueillis par Amar Zentar

AG ÉLECTIVE DE LA FAF

Amara, l'homme du consensus

Le président du CR Belouizdad s'est allié avec Amar Bahloul et Yacine Benhamza pour une liste commune.

Le président du CR Beouizdad, Charaf Eddine Amara, sera le successeur de Khireddine Zetchi à la tête de la FAF. Amara s'est allié avec Amar Bahloul et Yacine Benhamza pour une liste commune. «Oui, je suis candidat à la présidence de la FAF. Je suis un passionné du football. Je dirige l'un des plus grands clubs d'Algérie, en l'occurrence le CR Belouizdad que je quitterai avec un pincement au cœur. Je viens pour la réforme, la modernisation et la performance. Je vais apporter une nouvelle vision et une bonne gouvernance. Ma priorité est de rassembler la famille du football, d'amender les statuts de la FAF, de se conformer aux règles de la Fifa et aux lois. J'accorderai une grande importance à la formation des jeunes talents et des formateurs, ainsi qu'à la réhabilitation des anciens joueurs », a déclaré ce vendredi matin le patron du CRB sur les ondes de la radio algérienne. «J'ai rencontré M. Amara et on a discuté durant six heures. On a opté pour une liste commune qu'il présidera, une liste qui représente toutes les régions



du pays. Même Yacine Benhamza est avec nous. Amara est un jeune dirigeant qui fait consensus. Sa candidature répond à tous les critères. On va finaliser la liste cet après-midi (hier après-midi) et on va déposer le dossier à 22h», a annoncé, pour sa part, Amar Bahloul, sur les ondes de la radio algérienne.

YAHY : «ON VA DROIT DANS LE MUR !»

Le président de la commission électorale de la Fédération algérienne de football (FAF), Abdelmadjid Yahy, se montre pessimiste et jette un pavé dans la marre, en admettant que la prochaine assemblée générale électorale (15 avril) sera invalidée par la

FIFA, qui exige la révision des statuts avant la tenue des élections. «En toute sincérité, on va vers l'inconnu, voire droit dans le mur.

Le futur président de la FAF ne sera pas reconnu par la FIFA dont la circulaire est très claire, l'on se dirige vers un Comité de normalisation et ce sera une honte pour nous.

Le processus actuel est imposé par les pouvoirs publics qui vont assumer leurs responsabilités», a déclaré, hier matin, Abdelmadjid Yahy sur les ondes de la radio algérienne. Yahy va-t-il rejeter le dossier d'Amara qui n'a pas cinq ans à la tête du CRB, comme exigé par les statuts de la FAF ? Attendons pour voir...

L. B.

LIGUE DES CHAMPIONS D'ALGÉRIE : EST-MCA À 17H

Ça passe ou ça casse pour le Mouloudia

Le MC Alger sera fixé cet après-midi sur son sort en Ligue des champions d'Afrique, à l'issue du derby maghrébin face à l'ES Tunis qui est déjà qualifié, mais qui veut conserver la première place du Groupe D. Les Mouloudiens ont besoin d'un point ou d'un nul pour accompagner les Tunisois en quarts de finale et poursuivre leur aventure africaine. Le nul arrange les affaires des deux clubs, dans la mesure où l'EST va terminer ainsi en tête et le MCA en seconde position. Les camarades de Hachoud vont livrer un duel à distance aux Egyptiens du Zamalek qui espèrent leur défaite à Radés, pour qu'ils leur chipent la deuxième place, en cas de victoire au Caire devant les Sénégalais de Teungueth FC, déjà éliminés. Abdelkader Amrani espère qualifier le Mouloudia aux quarts de finale pour partir en beauté, lui qui a pris la décision de quitter le navire, au lendemain de l'amère défaite concédée au 5-Juillet



face au Zamalek. En cas de qualification, la direction du club compte faire tout pour le convaincre de rester, surtout que la venue du Français José Anigo est tombée à l'eau.

LE MCA DOIT VERSER 5 MILLIARDS DE CENTIMES À ROONEY !
Côté effectif, Amrani a récupéré l'avant centre, Samy Frioui, mais il est

privé des services de cinq joueurs, à savoir Abdelhak Abdelhafid, Billel Benaldjia, Nabil Lamara et Nabil Saâdou, blessés, alors que Chemseddine Harrag est suspendu. Concernant l'arbitrage, ces retrouvailles entre l'EST et le MCA seront dirigées par un trio sud africain composé de Victor Miguel de Freitas Gomes, arbitre principal, Zakhele Thusi Granville Siwela et Athenkosi Ndongeni, assistants. Par ailleurs, la direction du MCA a été déboutée par la FIFA dans le dossier de l'attaquant camerounais Rooney, puisque la FIFA a donné raison au joueur et le club algérien doit payer 5 milliards de centimes (près de 250 000 €). Le MCA doit payer une somme de 800 millions de salaires impayés pour le joueur ainsi que 4.6 milliards pour cause d'indemnité dans un délai de 45 jours, sinon le club sera interdit de recrutement lors des trois prochains mercatos.

L. B.

LIGUE 1 (MATCHS RETARD)

ESS-JSK le 15 avril

La Ligue de Football Professionnel (LFP) a communiqué ce jeudi les dates et horaires des 10 matchs retards de la phase aller du championnat national de Ligue 1. Ces rencontres se joueront entre le vendredi 16 et le dimanche 25 avril prochain. Le choc entre les deux représentants algériens en Coupe de la CAF, l'ES Sétif et la JS Kabylie, est programmé pour le 15 avril.

Le programme des matchs retard :

Jeudi 15 avril (22h30) :

ES Sétif - JS Kabylie (17e J)

Vendredi 16 avril (16h00) :

NC Magra - CR Belouizdad (14e J)
JSM Skikda - MC Alger (14e J)

Mardi 20 avril (22h30) :

CA Bordj Bou Arréridj - CR Belouizdad (15e J)

Vendredi 30 avril :

CR Belouizdad - USM Alger à 16h00 (18e J)
MC Alger - NC Magra à 22h30 (18e J)

Dimanche 25 avril :

CR Belouizdad - JS Saoura à 16h00 (16e J)
JSM Skikda - ES Sétif à 16h00 (18e J)
USM Bel Abbès - JS Kabylie à 22h30 (18e J)
CA Bordj Bou Arréridj - MC Alger à 22h30 (16e J)

COUPE DE LA CAF

2 matchs de suspension pour Raïah de la JSK

Le jury disciplinaire de la Confédération africaine de football (CAF), a infligé au milieu de terrain de la JS Kabylie Malik Raïah, deux matchs de suspension ferme, a indiqué la JSK, jeudi, dans un communiqué. "Le jury disciplinaire de la CAF a rendu son verdict. Le milieu de terrain, Malik Raïah qui a fait l'objet d'expulsion pour cumul de cartons lors du match aller face à la RS Berkane (0-0), a été puni de deux matchs de suspension ferme", a indiqué le club kabyle sur sa page officielle Facebook. Raïah s'est fait expulser pour cumul de cartons, lors du match disputé dimanche dernier au Maroc face à la RS Berkane pour le compte de la 3e journée (Gr.B) de la phase de poules de la Coupe de la Confédération. Du coup, le joueur sera donc absent dimanche face à Berkane au stade du 1er-novembre de Tizi-Ouzou (20h00), dans le cadre de la 4e journée, mais également pour le prochain match en déplacement face aux Camerounais de Coton Sport, le 21 avril à Garoua, à l'occasion de la 5e journée. Au terme de la 3e journée, la JSK occupe la 2e place au classement avec 5 points, à une longueur du leader Coton Sport (6 pts). La RS Berkane (tenante du trophée) suit derrière à la 3e place (4 pts), alors que le club zambien de NAPSA Stars ferme la marche avec un seul point. Le match retour entre la JSK et la RS Berkane sera dirigé par des arbitres zimbabwéens. Le directeur du jeu est M. Norman Mmatemera, assisté de MM. Thomas Kusosa et de Salani Ncube. Après avoir boudé la reprise des entraînements, mercredi, les joueurs de la JSK ont entamé jeudi matin la préparation pour ce derby maghrébin.

LIGUE 2

Regroupement général en tête

La onzième et dernière journée de la phase "aller" de Ligue 2 de football, jouée jeudi a été marquée par un regroupement général au niveau des trois groupes (Est, Centre et Ouest), ce qui va donner lieu à une lutte impitoyable lors de la phase "retour" pour l'obtention des billets qualificatifs pour les barrages d'accession en Ligue 1. Au groupe "Est", le gros choc des co-leaders, HBC.Laid - US Chaouia s'est terminé sans vainqueur (0-0), ce qui a permis à l'USM Annaba auteur d'une victoire sur le terrain du CRB Ouled Djellal (1-0) de les rejoindre en tête du classement avec un total de 22 points. Toutefois, le trio de tête reste désormais sous la menace directe du MO Constantine vainqueur du CA Batna (1-0) et qui suit à une longueur, tout en creusant l'écart sur son poursuivant direct, l'USM Khenchela (4e, 17 pts). L'AS Khroubs victorieuse à l'extérieur du CA Batna (1-0) réalise l'exploit de cette journée en cédant la dernière place à sa victime du jour. Au "Centre", la défaite de l'ex-leader, le WA Boufarik sur le terrain du mal-classé, le CR Beni-Thour (2-0) a été bénéfique pour le duo, RC Arbaa et MO Bejaia (21 pts) vainqueurs respectifs de l'USM Blida (2-1) et à Boussaâda (1-0), reléguant ainsi le WAB à la 3e place (19 pts), alors que l'USM Harrach (5e - 17 pts), battue à Lakharia (1-0) rate une belle opportunité de monter sur le podium. Le derby tant attendu, RC Kouba - ES Ben Aknoun s'est soldé par un score blanc qui n'arrange aucune équipe. En bas du tableau, la situation de l'USM Blida battue à l'Arbaa (2-1) se complique davantage en restant 12e et dernière avec seulement 6 unités, et avec un retard de 4 points sur l'avant-dernier, l'A Boussaâda (10 pts). A l'Ouest, l'ex-leader MCB Oued Sly tenu en échec à domicile, par le CR Témouchent (0-0), a été rejoint en tête du classement par l'ASM Oran auteur d'une belle victoire sur le terrain du SKAF Khemis (2-0). Ce duo avec 24 pts au compteur, devance désormais le CRT (23 pts), alors que le SKAF, lâche prise en reculant au pied du podium avec 17 points.

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE VOLLEY-BALL

Mohamed Heus élu président

Mohamed Heus a été élu président de la Fédération algérienne de volley-ball (FAVB) pour le mandat olympique 2021-2024, lors des travaux de l'Assemblée générale électorale (AGE) "bis", jeudi à Alger. Heus a obtenu 29 voix sur les 75 membres votants, devançant d'une voix le président sortant, Mustapha Lemouchi (28) et Toufik Khebaba (16), alors que deux bulletins ont été annulés. Les travaux de l'AGE de la FAVB se poursuivent actuellement avec l'élection d'un nouveau bureau fédéral. A rappeler que cette AGE a été organisée une deuxième fois suite au recours introduit par Heus et Khebaba contre la victoire de Mustapha Lemouchi la semaine dernière.

FC BARCELONE

Messi, un Clasico record

Le Real-Barça de ce samedi soir sera le 45^e Clasico de Lionel Messi, qui va égaler le record de Sergio Ramos.

Lionel Messi va entrer un peu plus dans l'histoire du Clasico. Samedi soir, l'attaquant argentin va affronter pour la 45^e fois le Real Madrid avec le FC Barcelone. Le lutin blaugrana va ainsi égaler le record du plus grand nombre de Clasicos disputés, actuellement détenu par un certain Sergio Ramos, qui sera le grand absent de la rencontre en raison d'une blessure au mollet.

Messi détient déjà le record du nombre de buts inscrits dans un Clasico, avec 26 buts inscrits, soit 8 de plus que les légendes madrilènes que sont Cristiano Ronaldo et Alfredo di Stefano. Son bilan dans ces confrontations est positif, avec 19 victoires, 11 matches nuls et 14 défaites. Mais Messi n'a plus marqué face au Real depuis six rencontres. Son dernier but face au rival merengue remonte en effet à mai 2018.

BENZEMA LE CRAINT

Semaine décisive pour le Real Madrid. Mardi soir, le club a été en mesure de remporter un match capital face à Liverpool (3-1), en quart de finale aller de la Ligue des Champions. Ce samedi soir, la Maison Blanche a rendez-vous avec le FC Barcelone en Liga, pour un Clasico qui s'annonce décisif dans la course au titre. Pour rappel, le Real Madrid occupe actuellement la troisième place du classement, à deux points du Barça et à trois



points de l'Atlético de Madrid. En cas de victoire, l'équipe de Zinedine Zidane pourrait donc s'emparer de la place de leader. Karim Benzema, l'attaquant français du Real Madrid, a déjà hâte d'en découdre. "Le Clasico est pour moi le meilleur match du monde, pas seulement pour moi, pour tout le monde. En raison de l'histoire des deux équipes, c'est toujours un match très important (...) Comme toujours, ce sera un match difficile, contre une équipe qui aime avoir le ballon, mais nous aussi on aime avoir le ballon. Après, je pense que ça va se jouer au milieu, comme lors du match aller. On entrera sur le terrain pour gagner parce que c'est une finale pour nous", a ainsi déclaré le buteur auprès de Marca TV. "Ils ont toujours la possession, ils ont un bon gardien, et ensuite ils ont..."

Messi. Un joueur qui sait un peu tout faire sur le terrain et dont il faudra se méfier car il est vraiment très dangereux", a ensuite ajouté Karim Benzema, qui va jouer ce match comme une finale. "Il reste des matchs. Cette Liga va se gagner sur la fin. C'est très difficile mais nous aborderons chaque match pour le gagner, comme si c'était une finale", a promis l'ancien de l'Olympique Lyonnais, qui réalise peut-être la meilleure saison de sa carrière. "Je ne sais pas. Chaque année je remets les compteurs à zéro et je cherche à faire mieux que l'année précédente. Après je sais que je suis sur une bonne série de buts, alors si je peux continuer comme ça grâce au travail et aider mon équipe à gagner le match, je vais le faire", a-t-il assuré. La défense du Barça est prévenue.

BAYERN MUNICH

Le coup de gueule de Rummenigge

Le Bayern Munich n'a pas attendu sa défaite face au PSG lors des matches aller des quarts de finale de la Ligue des champions pour être sous tension. Conséquence de la brouille entre Hans-Dieter Flick, l'entraîneur du géant bavarois, et Hasan Salihamidzic, le directeur sportif, et des rumeurs de départ du coach allemand, que l'on dit dans les petits papiers de la fédération allemande, en quête d'un nouveau sélectionneur. Mais cette situation a le don d'exaspérer Karl-Heinz Rummenigge, le président bavarois. L'ancien attaquant a d'ailleurs sifflé la fin de la récré dans les colonnes de Bild. «Ce débat doit prendre fin ! Il devient superflu que nous ayons constamment à commenter ce sujet, d'autant plus que nous sommes dans le dernier quart de la saison, leaders de la Bundesliga avec sept points d'avance, et nous avons encore une chance d'avancer en Ligue des Champions malgré notre défaite contre Paris », a-t-il lancé. Et le dirigeant munichoïse d'appeler à l'union sacrée pour lancer le sprint final. « Nous avons besoin de calme et de concentration sur l'essentiel. Nous devons tous nous unir, travailler ensemble de manière harmonieuse,



loyale et professionnelle. Telle est mon exigence », a-t-il en effet ajouté.

LEWANDOWSKI PRÉSENT AU RETOUR FACE AU PSG ?

L'absence de Robert Lewandowski s'est faite particulièrement remarquer, mercredi, face au PSG. Car si le Bayern Munich s'est incliné, lors de la première manche de son quart de finale de la Ligue des champions, c'est essentiellement en raison de la maladresse des attaquants bavarois. Une maladresse qui doit

néanmoins beaucoup à la prestation étincelante de Keylor Navas dans le but parisien. « On méritait de gagner. Il nous a manqué l'efficacité, on a manqué de réalisme », a ainsi regretté Benjamin Pavard au micro de RMC Sport. Si Eric Choupo-Moting, qui l'a suppléé à la pointe de l'attaque munichoïse n'a pas démérité, la physionomie de la rencontre aurait sans doute été toute autre avec l'attaquant polonais sur la pelouse. Auteur de 47 buts en 42 matches depuis le début de saison, l'ancien joueur du

Borussia n'a pas besoin de 31 tirs pour inscrire deux buts, le ratio des hommes d'Hans-Dieter Flick face au PSG. L'absence du natif de Tichy était donc amèrement regrettée chez les supporters munichoïse à l'issue de la rencontre. Et il aura suffi d'une photo postée par Robert Lewandowski, jeudi, sur Instagram pour que l'espoir revienne dans les rangs bavarois. Un cliché où le Polonais apparaît en pleine séance de rééducation, le genou barré d'un pansement. Mais plus encore que la photo, c'est la légende qui suscite l'espoir chez les supporters du Bayern. « A bientôt », a-t-il ainsi écrit. Il n'en fallait pas plus que certains se mettent à croire en un retour express. Et ce d'autant plus qu'à en croire la presse allemande, Robert Lewandowski avait laissé entendre qu'il ferait tout pour faire mentir les prévisions du staff médical et être rétabli pour le match retour. Une perspective néanmoins battue en brèche par l'intéressé, mercredi, avant le match. « Non, non, c'est trop tôt. Quand je me sentirai bien, quand je serai sûr, je reviendrai », a-t-il ainsi confié à Sky Allemagne. Insuffisant pour mettre aux rêves de certains supporters.

REAL MADRID

Benzema s'explique sur Vinicius Jr

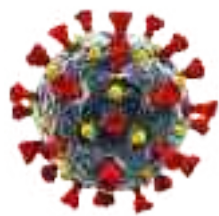
Vainqueur 3-1 de Liverpool, mardi, lors des matches aller des quarts de finale de la Ligue des champions, le Real Madrid s'attaque au deuxième volet de son incroyable triptyque. Avant de retrouver les Reds, mercredi, sur la pelouse d'Anfield, c'est en effet le Barça qui est attendu dans la capitale espagnole, dimanche, pour un Clasico crucial dans la course au titre. Longtemps tenus à bonne distance par l'Atlético Madrid, Blaugrana et Merengue ne pointent plus qu'à un et trois longueurs des Colchoneros. Le choc entre le Real et le Barça revêt donc une importance cruciale et les Madrilènes compteront une nouvelle fois sur Karim Benzema pour confirmer la victoire décrochée au Camp Nou à l'automne dernier. A moins que Vinicius ne lui vole la vedette comme il a su le faire face à Liverpool grâce à un doublé. Cette performance majuscule n'a pas surpris le Français, convaincu du potentiel du Brésilien depuis son arrivée dans la capitale espagnole. Un potentiel que le natif de a néanmoins du mal à exprimer. « Vini est un très jeune joueur. Je crois en lui, car il a tout pour réussir ici. C'est pour ça que je parle beaucoup, beaucoup avec lui sur le terrain, hors du terrain... Parfois je lui parle un peu fort mais c'est pour lui. Je sais qu'il peut donner plus, car c'est un phénomène quand il le veut », a d'ailleurs souligné KB9 au cours d'une interview accordée à Movistar. L'ancien Lyonnais n'a effectivement pas toujours ménagé son jeune coéquipier. En attestent ses propos tenus à la mi-temps du match face au Borussia Mönchengladbach. « Il fait n'importe quoi, avait-il ainsi lancé à Ferland Mendy dans une conversation captée par les caméras dans le couloir des vestiaires. Frère, je joue pas avec, la vie de ma mère. Il joue contre nous. » Des propos qui avaient fait grand bruit et nécessitaient une explication de texte entre les deux hommes.

PARIS SG

Mbappé veut jouer au Real



Auteur d'un doublé salvateur sur la pelouse de l'Allianz Arena, Kylian Mbappé a permis au Paris Saint-Germain de s'imposer contre le Bayern Munich (3-2), en quart de finale aller de Ligue des Champions. Cependant, et malgré ses belles performances, l'attaquant parisien aurait déjà pris une décision concernant son avenir. Alors que le contrat de Mbappé court jusqu'en juin 2022, le PSG aurait décidé de lui proposer une prolongation de contrat mais l'international français aurait décliné cette offre. Selon les informations de Cuatro, le natif de Bondy aurait déjà pris la décision de rejoindre le Real Madrid à l'issue de la saison, alors que le club madrilène n'a toujours pas proposé d'offre concrète au PSG. Florentino Perez souhaiterait d'abord faire venir Mbappé, avant de tenter d'attirer Haaland. Toujours selon le média espagnol, le direction du Real Madrid serait prête à déboursier les 150 millions d'euros demandés par Mino Raiola, agent de l'attaquant norvégien, pour le faire venir. Cela pourrait être une première, puisque Florentino Perez n'a jamais signé de joueur sous contrat avec l'agent italien.



PANDÉMIE DE COVID-19

135 nouveaux cas, 103 guérisons et 4 décès en 24 heures

PARC DES GRANDS VENTS D'ALGER

Bientôt une éolienne de 5 KW



Une équipe du Centre de Recherche dans le domaine des énergies renouvelables en Algérie a été chargée de définir un cahier des charges pour la réalisation d'une éolienne d'une puissance de 5 KW destinée à l'autoconsommation, en introduisant le coût estimatif, au niveau du Parc des Grands Vents à Alger, a indiqué, jeudi dans un communiqué, le ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables. Ces instructions ont été données lors d'une réunion de travail, coprésidée par le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems Eddine Chitour et le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie de la connaissance et des start-ups, Yacine Walid. Cette réunion s'est tenue lundi dernier en

présence des représentants de la wilaya d'Alger et des chercheurs du CDER, chargés de l'opération de diagnostic et d'étude de réhabilitation des éoliennes et du champ PV installés au niveau du Parc des Grands Vents. Organisée au siège du ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, la réunion a été consacrée au suivi de la visite d'inspection effectuée en mars dernier au Parc des Grands Vents, Ssué à l'ouest d'Alger. Ainsi, les ministres ont invité l'équipe de chercheurs du CDER à présenter un rapport de diagnostic exhaustif des équipements installés au niveau dudit site et à lister toutes les pièces nécessaires pour le fonctionnement des éoliennes et du champ PV, ainsi que le calcul des coûts. La même équipe a été également chargée de «définir un cahier des charges pour la réalisation

d'une éolienne d'une puissance de 5 KW destinée à l'autoconsommation, en introduisant le coût estimatif". De son côté,

M. Walid a indiqué que le bâtiment qui abrite l'accélérateur de startups avec ses Datacenter, placé au niveau du Parc des Grands Vents, sera alimenté en partie par l'électricité d'origine renouvelable afin d'entamer le processus de sa certification. Les deux ministres ont assuré leur «soutien et accompagnement» aux chercheurs du CDER afin de surmonter «tous les obstacles», notamment administratifs (autorisation d'exploitation de la caméra thermique infrarouge sur les panneaux photovoltaïques) et techniques (indisponibilité de produits de fabrication (colle spécifique aux pales d'éoliennes) et d'arriver, ainsi, aux résultats escomptés.

BATNA

Nouveau séisme de 3,4

Un tremblement de terre d'une magnitude de 3,4 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistré hier, à 06h33 près de la localité de Ouled Sellam, dans la wilaya de Batna, annonce le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (Craag). Le tremblement de terre a été localisé à 4 km au sud-ouest de Ouled Sellam, dans la wilaya de Batna, ajoute-t-on. Selon le Craag, il s'agit d'une réplique au séisme d'une magnitude de 3,3 degrés enregistré jeudi soir à 23h05, toujours avec les mêmes coordonnées. Un autre tremblement de terre d'une magnitude de 3,6 degrés a été également enregistré jeudi à 20h07 près de Sour El Ghozlane, dans la wilaya de Bouira, rappelle-t-on.

APS

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE

Le CRB qualifié aux quarts de finale

Le CR Belouizdad s'est qualifié, hier, pour les quarts de finale de la Ligue des champions d'Afrique, grâce à sa victoire (2-0), à Pretoria, devant Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud. Les deux buts du Chabab ont été inscrits par le maestro Amir Sayoud (29') et Ahmed Gasmi (45'). Les camarades de Bouchar terminent à la seconde place du Groupe B, avec neuf points, derrière Mamelodi Sundowns (13 pts), qui subit sa première défaite dans cette phase des poules. C'est une première pour la formation de Laâquiba qui est à sa seconde participation seulement à cette seconde phase des poules de la C1 africaine. Auteur de sa première victoire devant Al-Hilal du Soudan sur le score de 2 buts à 1, le TP Mazembe arrive à la troisième position (5 pts).

L. B.

L'AMBASSADEUR D'ALGÉRIE EN FRANCE,
À PROPOS DES 26 ALGÉRIENS BLOQUÉS À ROISSY

«On ne risque pas la vie de 45 millions d'Algériens pour 25 personnes»



L'ambassadeur de l'Algérie en France, Mohamed Antar Daoud, invité avant-hier de la Chaîne TV Canal-Algérie, a évoqué le sujet des 26 ressortissants algériens bloqués depuis plus d'un mois, au niveau de la zone internationale de l'aéroport Roissy à Paris. Pour l'ambassadeur, tout est clair, «ces vols de rapatriement ne les concernent pas!». Le diplomate explique que «les vols de rapatriement concernent

seulement les gens munis d'un passeport établi en Algérie, or il s'agit de ressortissants établis en Grande-Bretagne». Il a indiqué toutefois que l'Algérie a fait «plusieurs propositions», mais ces ressortissants «s'entêtent à rester en zone internationale». Mohamed Antar Daoud ajoute «qu'en aucun cas, on ne peut mettre en danger la vie de 45 millions d'Algériens pour 25 personnes».

Au fil du jour

Les vaincus ne savent jamais où ils partent

Par Rachid Ezziane

Boabdil, les mains tremblantes, remit à Ferdinand les clefs de l'Alhambra. Et puis les deux ennemis se séparèrent pour toujours. Mon corps était glacé, de froid et de tristesse. Les dix dernières années de règne venaient de clore huit siècles de conquête. Le ciel pleurait de flocons blancs.

Comme des naufragés, nous ignorions notre destinée. Car les vaincus ne savent jamais où ils partent même s'ils ont un lieu où aller. L'Alpujarra nous accueillit avec le soir qui tombait. Triste...

Je me souviens de ce jour. Le chagrin habita le cœur de Morayma, la fidèle épouse de Boabdil. La maladie habita son corps et son âme. Elle ne se nourrissait que de pain et d'eau. De temps en temps, elle réclamait ses enfants. Et puis, petit à petit, Morayma sombra dans de longs sommeils. Boabdil restait des heures à son chevet lisant des versets. Après Grenade, l'Alhambra, le sceau de la royauté, voilà que le destin lui prenait son amour.

Dans la douleur et la solitude, arriva l'ordre de Grenade de quitter l'Alpujarra. C'est en automne que tombent les feuilles. Et c'est en octobre de cette année 1492 que Morayma rendit son dernier souffle dans les bras de Boabdil. Dans la cour de la mosquée Mudéjar, un peu plus loin de l'Alpujarra, sous la pergola de la vigne, aux feuilles jaunies, on creusa la tombe. Boabdil appela l'Imam de la mosquée, lui remit une somme d'argent et le pria de lire chaque jour des versets sur la tombe de sa femme.

Deux jours après, et comme l'ordonnait l'injonction Castillane, Boabdil, sa mère Aïcha, ses enfants et quelques fidèles, dont je faisais partie, regagnèrent la route de la mer. Depuis cet instant, c'en était fini de Grenade à jamais !

Une fois arrivé sur les hauteurs du mont « Suspiro Del-Moro », des larmes coulèrent sur les joues de Boabdil. Sa mère Aïcha s'avança vers lui et lui dit : « Cesse de pleurer comme une femme sur ce que tu n'as pas pu défendre comme un homme... »

Puis ce fut l'embarcation vers les côtes marocaines. Dans la ville de Tanger, on se sépara ; Boabdil et sa famille prirent la route de Fès, et moi celle de Honaïne. J'ai vogué toute une journée sur une mer étale. Le doux bruit de l'eau léchant les parois du petit bateau m'incita au rêve.

J'imaginai le cri des suppliciés musulmans forcés par le fouet ou le bâcher à la conversion au christianisme. Les autres, en files indiennes, sur les sommets des montagnes fuyant vers Gibraltar ou le port d'Almeria. J'imaginai aussi tous ces livres, rangés par milliers dans les bibliothèques de l'Alhambra et des autres palais et écoles, en train de se consumer dans les brasiers au milieu des places publiques.

Honaïne sortit des brumes à la tombée du soir. Le pays ressemblait à l'Andalousie ; je n'étais donc point dépaycé. Je pris la peine de vérifier mes affaires, compter mon or, j'enroulais le tout dans mon sac que je mis par-dessus mon épaule et je pris le chemin de mon rêve prémonitoire.